

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 À 09 H 30
(Convocation du 21 septembre 2018)

Aujourd'hui vendredi vingt-six septembre deux mil dix-huit à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Marik FETOUEH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE à 9 HEURES 39

COMMUNICATION

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

M. le Président Alain JUPPÉ : Chers collègues, avant de commencer le conseil à proprement parler, je voudrais évoquer deux sujets.

D'abord, la situation de FORD à Blanquefort puisque le Ministre de l'Économie, Monsieur LE MAIRE, a présidé la semaine dernière un comité de suivi auquel étaient conviés les élus, et notamment pour ce qui nous concerne, Mesdames BOST, FERREIRA et moi-même, ainsi que les organisations syndicales. Où en est-on ? Une chose est claire, c'est que FORD s'en va. Je crois qu'il serait complètement absurde de se battre contre des moulins à vent, nous ne changerons pas cette décision qui a été prise au plus haut niveau de l'entreprise monde. Toute la question aujourd'hui est de savoir comment réussir l'opération de reprise de cette usine. Monsieur Jean-Pierre FLORIS, le Délégué interministériel aux restructurations d'entreprises, qui a une longue expérience dans l'industrie, je rappelle qu'il a été dirigeant d'une importante filiale de Saint-Gobain, est à la manœuvre. Nous avons un repreneur sérieux. Il s'agit de l'entreprise PUNCH qui a déjà réussi avec succès en 2016 une opération de même nature en reprenant l'usine GENERAL MOTORS de Strasbourg. Les négociations sont en cours. Deux points font encore problème. Le premier, c'est le volume des commandes que FORD est disposé à confier à PUNCH pendant la période transitoire avant que PUNCH ne soit en capacité de lancer ses propres fabrications. C'est donc une période de 2 ans vraisemblablement. Il est absolument indispensable que nous obtenions de FORD des engagements plus précis et plus importants que ceux qu'il est prêt à donner aujourd'hui.

Deuxième difficulté, c'est l'investissement que FORD est prêt à consentir pour soutenir la reprise et les futurs investissements. Tout ceci reste en discussion. Il y a de bonnes raisons de penser que cela devrait aboutir. Nos objectifs à nous, collectivités territoriales, c'est d'abord de maintenir un niveau d'emploi aussi élevé que possible, et ensuite de bien vérifier l'utilisation des fonds publics. Donc nous avons indiqué, les uns et les autres, que nous n'accompagnerions l'opération de reprise par un soutien financier que si nous avons une certitude de pérennité du site avec des perspectives d'emplois suffisantes.

Le Ministre LE MAIRE est, lui aussi, à la manœuvre. Il a pris contact avec les dirigeants mondiaux et les dirigeants européens de FORD. Il nous a indiqué qu'il avait fixé une date butoir pour obtenir les engagements demandés à la fin du mois d'octobre. Voilà le point de la situation. Je ne sais pas si Madame FERREIRA ou Madame BOST veulent rajouter quelque chose par rapport à la réunion que nous avons eue.

Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Oui, merci Monsieur le Président, vous avez dit l'essentiel effectivement sur ce dossier. Moi, je voudrais simplement préciser la question du calendrier. FORD part, je suis entièrement d'accord avec vous, il n'y a pas de raison possible pour qu'il puisse rester, mais il nous a mis un calendrier dans les bras qui est difficilement tenable. Ce que l'on espérait, c'était d'abord fin juillet qu'il y ait un accord. Ensuite, on a eu la date du 28 septembre. Deux jours après, Monsieur le Ministre nous a annoncé la date de fin octobre. Il faut absolument que cela aille à la fois relativement vite parce que comme FORD a déclenché un PSE (plan social d'entreprise) en parallèle, ce PSE va bientôt arriver à terme même si les syndicats ont réussi à obtenir un mois de négociations supplémentaire. Une fois le PSE achevé et donc enclenché, l'usine à reprendre n'aura plus du tout la même configuration que celle qui existe aujourd'hui.

Pour la question de la reprise, c'est très important. Le PSE s'arrête en décembre. Décembre, c'est quasiment demain. On a cette notion-là de calendrier, et pourtant, il y a un paradoxe. Il faut que FORD, dans les 2, 3 semaines à venir, avec une validation du Conseil d'administration au niveau de FORD MONDE, ce n'est pas rien à obtenir, donne de véritables garanties sur la reprise. FORD s'en va, mais si FORD ne prend pas ses responsabilités sur cette question de reprise, on risque d'avoir des difficultés dans les années à venir. L'expression que j'avais utilisée, c'est « On voit enfin de la lumière au fond du tunnel, mais pour l'instant, ce n'est qu'une bougie. On espère tous que ce sera un spot ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Avançons dans le tunnel.

Christine BOST ?

Mme Christine BOST : Oui, simplement deux mots pour compléter ce que vous avez, tous les deux, très justement dit. La question centrale est de savoir quel est l'intérêt de FORD entre les deux hypothèses. La première hypothèse, c'est un désengagement total brusque et brutal du site. Et la deuxième hypothèse, c'est effectivement d'accompagner la reprise. Donc, tant que l'on n'a pas la réponse précise sur l'équilibre budgétaire et financier de ces deux hypothèses, c'est compliqué de savoir si on peut être optimiste ou pessimiste.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. En tout cas, il y a un accord total et une action commune entre les collectivités, la Région, la Métropole, les communes, l'État aussi. On s'est tous mis, comme depuis des années, à la manœuvre, en témoignant de notre soutien au personnel, aux hommes et aux femmes de FORD qui n'ont rien à se reprocher, qui ont fait des progrès de productivité très spectaculaires au cours des années, qui sont très performants et dont il faut évidemment préserver au maximum l'avenir.

Deuxième communication que je voulais faire, rapidement, j'ai décidé de retirer le projet de délibération relatif à la reprise du Club des Girondins pour les raisons suivantes : Vous le savez, depuis des années, M6 souhaite se désengager de l'actionnariat de ce club pour des raisons qui lui appartiennent, et depuis des années, il cherche un repreneur. Ils ont trouvé aujourd'hui un partenaire américain avec qui ils ont mené des négociations depuis plusieurs mois maintenant. À quel titre sommes-nous intéressés, impliqués et même compétents dans cette négociation ? Sur un point précis, c'est le niveau de garantie que nous souhaitons, que nous exigeons d'obtenir, garantie que le club nous paiera ce qu'il nous doit. Garantie apportée par l'actionnaire du club puisque le club en lui-même évidemment est un peu en mal de nous apporter des garanties, compte tenu de sa situation financière. Je rappelle que M6 perd à peu près 10 millions d'euros par an. Cette garantie a fait l'objet à l'origine d'une lettre d'intention de M6 dont la Cour des Comptes elle-même

avait estimé qu'elle était particulièrement robuste. Donc mon objectif a été d'obtenir une garantie de même niveau. Cette garantie, nous l'avons. Cela a été compliqué. L'original de la lettre d'intention n'est arrivé que tout récemment, mais elle est là. Je l'ai fait expertiser par un cabinet d'avocat indépendant. Elle est rédigée dans les mêmes termes que la garantie qui nous avait été apportée par M6. Il y a, d'ailleurs, plusieurs lettres de garantie. L'une de la société qui est repreneuse qui s'appelle DYNAMIE, et les autres de ses actionnaires principaux, GACP et KING STREET.

Deuxièmement, nous avons fait vérifier aussi par un avocat la capacité juridique de ce repreneur à signer ces engagements. Quant à sa situation financière, j'ai découvert avec quelques surprises que les sociétés américaines n'étaient pas tenues de faire certifier leurs comptes par un expert-comptable, c'est ainsi. Cette société GACP n'a pas de dettes et sa capitalisation boursière est équivalente à celle qu'avait M6 lorsque M6 a signé. De ce point de vue-là, je pense que les conditions sont réunies.

La deuxième préoccupation qui est la nôtre et pour laquelle nous n'avons pas, je voudrais quand même le rappeler, le pouvoir de décision, alors que sur le premier point, nous avons un pouvoir de décision, si nous refusons de donner quitus à M6 et de faire mainlevée des obligations qu'il a contractées avec nous, cela bloque l'opération. Quitte, le cas échéant, pour M6 à se retourner contre nous en expliquant que nous avons les garanties nécessaires et que nous ne sommes pas fondés à refuser la mainlevée. Enfin cela, c'est une autre affaire.

Sur le deuxième point donc, l'avenir du club, nous ne sommes pas impliqués ni dans la négociation, ni dans la gestion du club. D'une certaine manière, cela n'est pas notre affaire. Nous ne pouvons pas, bien sûr, nous en désintéresser. Le Club des Girondins a une histoire prestigieuse. C'est un des éléments, évidemment, du rayonnement de notre Métropole. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité obtenir des garanties. Moi, je me suis calé sur l'avis, l'évaluation - c'est le terme officiel, je crois - émise par la Direction nationale du contrôle de gestion des clubs sportifs devant laquelle les repreneurs ont comparu, si je puis dire, il y a quelques semaines. Cette évaluation nous est arrivée à la fin de la semaine dernière. L'actionnaire M6 considère que c'est la meilleure évaluation possible dans ce genre de situation, et que c'est un feu vert à la reprise. Je n'ai pas tout à fait la même lecture, et je pense que c'est plutôt un feu orange qu'un feu vert, et qu'il y a, dans cette évaluation, un certain nombre de précisions à obtenir sur l'équilibre de gestion du club, ses recettes et ses dépenses, sur l'endettement également de ce club. Dans un premier temps, on m'a affirmé que ce club repartait avec zéro dette. C'est vrai qu'il repart avec zéro dette vis-à-vis de M6. M6 efface la totalité des dettes que le club avait contractées à son égard, 60 millions d'euros. En revanche, le club se réendette vis-à-vis des nouveaux repreneurs. Donc, il n'est pas à zéro dette.

Sur toutes ces questions, le projet de délibération que j'avais mis en circulation n'est pas à jour, et ne correspond pas aux choses qui sont, aujourd'hui, arrêtées. C'est la raison pour laquelle j'ai fait savoir au repreneur que je n'étais pas en mesure de soumettre ce dossier au Conseil et que je souhaitais qu'il vienne s'expliquer devant les commissions réunies pour répondre à toutes les questions que nous avons à lui poser. Sur le premier aspect des choses, je vous ai dit que là, cela me paraissait bouclé. D'ailleurs, je vous transmettrai dans le dossier qui sera mis en circulation dans la perspective de cette réunion des commissions réunies, les lettres d'intention et l'évaluation aussi de la DNCG, la Direction nationale de contrôle de gestion. Je vous transmettrai tout cela. Le repreneur qui est le responsable de la société GACP, Monsieur DAGROSA, m'a dit hier : « Je suis tout à fait prêt à venir devant vos commissions réunies et à répondre à toutes les questions que vous voudrez bien me poser ». C'est la raison pour laquelle je vais convoquer ces commissions réunies le 11 octobre prochain, et dans la foulée, nous aurons donc le 12 une séance exceptionnelle du Conseil de Métropole pour prendre notre décision définitive.

Je voudrais simplement vous rendre attentifs, qu'outre l'aspect juridique qui peut toujours se plaider, si nous bloquons l'opération, il est clair que M6 se désengagera rapidement. Et que, par conséquent, la situation du club deviendra extraordinairement fragile et précaire dans un délai rapproché. Il faut avoir cela en tête. Ce n'est pas du chantage, c'est simplement une claire conscience de la situation.

Voilà où nous en sommes. Je ne peux naturellement pas refuser la parole à ceux d'entre vous qui voudraient s'exprimer sauf que je n'ouvrirai pas le débat aujourd'hui, et moi, je n'irai pas plus loin dans les réponses aux questions qui pourraient être posées. On ne va pas avoir un débat aujourd'hui et un débat de plusieurs heures le 11 et le 12. Sinon, cela ne sert plus à rien.

Si vous voulez intervenir, faites-le très brièvement, et pour ma part, je n'apporterai pas de réponse complémentaire par rapport à ce que j'ai déjà dit.

Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, nous ne pouvons que soutenir votre décision de report, mais ce n'est pas un report *sine die*. C'est un report qui doit nous permettre, à vous et nous, d'avoir des éclaircissements sur les propositions qui nous sont faites. Je ne dirai qu'un petit mot qui vous éclairera sur les questions que nous poserons à Monsieur DAGROSA, et je pense que là, il y aura, comme disait un journaliste, deux mondes qui s'affronteront. Il y a quand même une certaine indécence quand on regarde le montage financier du repreneur qui vise de bout en bout à construire l'évasion fiscale. C'est quasiment noté dans le projet. Une contribution fiscale qui aurait pu amplement aider au financement du sport amateur, et l'Adjoint au sport que je suis vous en parle savamment. Je vous le dis, Monsieur le Président, malgré tout le respect que j'ai pour vous, je ne peux comprendre que des élus de la République puissent justifier cet état de fait. C'est donc la structure même du financement qui, pour nous, est mise en cause.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur GUICHARD. J'ai dit que je ne répondrai pas, je ne vais pas commencer à faire le contraire. Il y a la morale et il y a le droit. Sur le plan moral, je ne suis pas loin de penser comme vous. Sur le droit, nous n'avons pas capacité à juger de cette question.

Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, un, je pense qu'effectivement, c'est une bonne décision que vous avez prise parce qu'il y avait un certain nombre d'interrogations autour du modèle économique, autour des garanties et autour de la gouvernance. Donc, c'est une bonne chose. Ma position est simple, notre position est simple : M6 a été un partenaire fidèle et loyal depuis 19 ans. Il veut revendre le club, je vois mal comment on peut l'en empêcher. Deuxièmement, nous sommes à un moment où il y a plusieurs investisseurs internationaux qui viennent en France, pourquoi pas. Troisièmement, il ne faut pas être naïfs. Nous avons quand même en tête les exemples de Sochaux, de Lens, de Milan en Italie. Donc, c'est autour de cela que nos questions s'articuleront, et moi, je ferai passer mes questions par écrit avant.

Nous avons déjà procédé une fois à une commission réunie sur un sujet qui était proche puisque c'était le Grand stade. À l'époque, Jean-Louis TRIAUD était venu dans cette

assemblée, et cela avait été ouvert au public et aux médias. J'aimerais bien qu'il en soit de même pour l'audition de Monsieur DAGROSA qui est une pratique américaine habituelle.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'ai demandé à Monsieur DE TAVERNOST, au nom de M6, d'être là bien entendu puisqu'il est un des deux opérateurs de l'opération. Le Conseil du 12 sera évidemment public.

Monsieur HURMIC. Merci d'être aussi concis que les deux orateurs précédents.

M. Pierre HURMIC : Comme d'habitude. Une à deux minutes et pas plus. D'abord, pas pour appeler des réponses, mais d'abord pour vous remercier pour cette initiative, Monsieur le Président. Nous vous avons écrit pour vous dire que nous ne pouvions pas nous prononcer sur cette décision avant d'avoir connaissance et du plan de financement et de l'avis de la DNCG considérant que les conclusions de l'avis de la DNCG telles que nous les avons découvertes dans la presse sont très inquiétantes. Nous vous avons demandé de nous les communiquer avant de délibérer, je vous remercie, une deuxième fois, pour l'initiative que vous venez de prendre qui consistera à nous les communiquer.

J'attire votre attention sur le fait que vous avez qualifié hier l'avis de cette commission comme étant un feu orange. Vous connaissez comme moi le Code de la route, et sans vouloir disserter sur le Code de la route, le feu orange est un feu d'arrêt. Donc, je pense que vous avez pris conscience de la dangerosité du projet actuellement présenté par ce repreneur.

Tout cela pour vous dire, et je terminerai là-dessus, que nous serons extrêmement vigilants dans le cadre des questions que nous serons amenés à poser à Monsieur DAGROSA et également au représentant de M6 puisque vous l'avez également convié à cette commission extraordinaire, pour nous intéresser au futur du Club des Girondins. Je note que vous avez évolué d'ailleurs dans votre façon d'aborder le dossier. Au départ, vous nous disiez, vous aviez même écrit dans la délibération que nous étions simplement un tiers par rapport aux négociations entre le club et Monsieur DAGROSA. Effectivement, on ne peut pas être un tiers. L'avenir du club nous concerne tous que l'on soit d'ailleurs amateurs de football ou pas et donc, là, vous nous donnez effectivement les moyens d'avoir un véritable contrôle sur le plan de financement tel qu'il sera exposé par Monsieur DAGROSA, et je termine en vous en remerciant une nouvelle fois.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, en fait, nous voici prisonniers du *foot business* comme à peu près toutes les collectivités qui ont affaire à des clubs de football dans leur commune ou dans leur agglomération. Cela doit nous inciter à beaucoup de prudence. Il me semble que nous en faisons preuve. D'abord dans l'exigence des garanties, vous l'avez dit, Monsieur le Président. Personnellement, je pense que les garanties qui sont aujourd'hui apportées qui sont de même niveau que M6 sont suffisantes. Deuxièmement, dans l'information, dans la complexité de cette information. Je crois qu'effectivement votre décision qui a consisté à faire venir le principal responsable, et permettre à chacun de nous, ici dans la salle, de poser toutes les questions qui lui sembleront exactes, est une excellente décision.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Dans le Code de la route en France, je crois qu'après le feu orange, c'est le feu rouge. Mais au Québec, après le feu orange, c'est aussi le feu vert. Donc, tout est permis. Si vous voulez faire parvenir vos questions à mon cabinet, dans la perspective de cette réunion, faites-le. Évidemment, les questions pourront surgir spontanément lors de l'audition. Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour à proprement parler.

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 15 JUIN ET 06 JUILLET 2018 – ADOPTION

Les procès-verbaux sont adoptés sans observation.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vais demander à Franck RAYNAL de bien vouloir assurer le secrétariat de séance avec le concours, si besoin est, de Jacques MANGON.

M. Franck RAYNAL : Oui, merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Dans les affaires regroupées il y a l'affaire n°5 qui porte sur des désignations, celles-ci figurent dans l'ordre du jour qui a été déposé sur la table de chacun.
L'affaire n°14, quant à elle, est retirée.

Concernant les affaires regroupées, je vais les énumérer :

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur le Président, affaires n°1 et 2,
- ✓ Délégation de Madame Dominique IRIART, affaires n°3 à 5,
- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT, affaire n°7,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n°12 à 15,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick BOBET : affaires n°16, 18 et 19,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : affaires n°47 à 49, et 51 et 52,
- ✓ Délégation de Monsieur Franck RAYNAL : affaire n°53,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n°54 à 62, et 64 à 71,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaires n°72 à 73,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n°74 à 77 et l'affaire n°80,
- ✓ Délégation de Madame Anne-Lise JACQUET : affaires n°81, 83 et 84,
- ✓ Délégation de Madame Claude MELLIER : affaire n°86,
- ✓ Délégation de Madame Agnès VERSEPUY : affaire n°87,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaires n°88, 89, 91, 93 et 94,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaires n°96 à 102 et 105 et 106,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaires n°107 et 108,
- ✓ Délégation de Monsieur Dominique ALCALA : affaires n°109 à 111,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HERITIÉ : affaires n°112 à 115,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel VERNEJOUL : affaires n°116 à 117,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : affaire n°118,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain TURBY : affaire n°119.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Comme à l'habitude, ces affaires vont faire l'objet d'un vote global après accord entre les différents groupes de notre assemblée. Je demande s'il y a des indications de vote particulières, des abstentions ou des votes contre.

Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, vote sans intervention, la 10 : Pôle de compétitivité Aerospace Valley, contre. Les VEFA : 26, 27, 29, 31, 32, 35, 40, 42, 43, contre. La 63 : vente d'un immeuble métropolitain, abstention. La 81 : tarifs branchements d'assainissement, contre. 96, 99 : subventions associations SOLIHA et ADIL 33, abstention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Si vous voulez confirmer cela par écrit parce que je ne suis pas sûr que le secrétariat de séance ait pu vous suivre. Enfin, ce sera transmis comme d'habitude.

Est-ce qu'il y a d'autres indications de vote sur les délibérations regroupées ?

Monsieur JAY.

M. François JAY : Oui. C'est oui à tout, sauf 7, 12, abstention. 13, non. 16, 18, 19, abstention. 64, 65, 66, abstention. 69, 70, 71, abstention. 81, 83, 84, abstention. 96, non. 97, abstention. 99, non. 100, abstention. 101, non. 112, 116, 117, abstention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Non-participation à la 39 et à la 43 en tant que Présidente d'AQUITANIS.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres précisions de vote ? Sous réserve de ces indications, les affaires regroupées sont approuvées. Je vous en remercie.

M. JUPPE

(n°1) Coopération entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération - Protocole 2018-2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. JUPPE

(n°2) Coopération entre Bordeaux Métropole et la ville de Saintes - Protocole 2018-2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme IRIART

(n°3) Soutien à la Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine - locaux 166 - 168 cours de l'Argonne à Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme IRIART

(n°4) Ecole d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux (EBABX) - subvention pluriannuelle de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme IRIART

(n°5) Représentation de Bordeaux Métropole au Conseil d'administration de l'ISPED (Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement), Collège Sciences de la santé de l'Université de Bordeaux - Désignation - Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

M. DUPRAT

(n°7) Convention de financement des études et travaux sur le domaine de Bordeaux Métropole liés à la construction d'un complexe immobilier par Belin Promotion - Incidences liées à l'infrastructure tramway, parc-relais et réseaux de transports en commun publics routiers urbains et inter-urbains - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

Mme BOST

(n°12) Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) - Soutien financier de Bordeaux Métropole au Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ADSI Technowest pour le programme d'action spécifique 2018 sur la clause d'insertion - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

Mme BOST

(n°13) Economie sociale et solidaire - Soutien de Bordeaux Métropole en fonctionnement à l'association Le Garage moderne - Plan d'actions 2018 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Mme BOST

(n°14) Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) - Société par actions simplifiée (SAS) Wa.co - Création du café-restaurant solidaire "Wanted Café" à Bordeaux - Aide de Bordeaux Métropole à l'investissement immobilier en 2018 - Décision - Autorisation

Affaire retirée

Mme BOST

(n°15) Plan d'actions en faveur du commerce 2018-2020 - Mise en œuvre du soutien à l'économie de proximité - Association "La Ronde des quartiers de Bordeaux" - Financement du programme d'actions 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°16) Versement transport -Exonérations -Mises en place - Décision - Autorisation
(2018-492 ; 33774) Unanimité des suffrages exprimés

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

M. BOBET

(n°18) Dotation de solidarité métropolitaine 2018 - Ajustements 2018 - Décision -
Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

M. BOBET

(n°19) SACP d'HLM AXANIS - Prêt haut de bilan bonifié - Accélération du programme
d'investissement sur Bordeaux Métropole - Prêt bonifié d'un montant de 494 100 euros
auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

M. EGRON

(n°47) Direction des Archives - Constitution d'un groupement de commandes pour
l'acquisition de fournitures d'archives entre Bordeaux Métropole et les communes de
Bordeaux, de Bruges et de Pessac - Groupement 2 - Intégré partiel - Décision -
Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°48) Définition du périmètre de la population d'agents éligible au régime des heures
supplémentaires - Intégration des responsables de mission dans le régime forfaitaire de
19 jours de Réduction du temps de travail (RTT) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°49) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'achat de
sièges de bureaux. Convention constitutive - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. EGRON

(n°51) Constitution - Adhésion - Groupement de commandes pour la fourniture de
services juridiques de conseil et de représentation en justice dans le domaine du droit
de la propriété intellectuelle - Groupement 2 - Intégré partiel - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°52) Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition et l'installation de matériels et équipements de restauration pour les services de la ville de Bordeaux et pour les bâtiments de Bordeaux Métropole - Convention constitutive - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°53) OIM Bordeaux Inno-Campus - Soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour le projet ' BIC BOX ' - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°54) MERIGNAC - Concession d'aménagement Mérignac Marne - Ilot B2 - Cession de parcelles à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°55) LE HAILLAN - Opération d'aménagement Cinq Chemins - Cession de parcelles à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°56) LORMONT - Route de Bordeaux - La Buttinière - Déclassement par anticipation - Loi SAPIN II - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°57) LORMONT - La Buttinière - Route de Bordeaux - Cession au profit de BELIN PROMOTION - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°58) BLANQUEFORT - Cession d'une emprise d'environ 30 281 m² en nature de terrain sise à Blanquefort avenue du XI Novembre à détacher de la parcelle cadastrée CB 119 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°59) Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Rue Delbos - Cession pour la création d'une opération de logements - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°60) GRADIGNAN - Lotissement le Hameau de la Reine - Acquisition d'une parcelle bâtie cadastrée CT 47 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°61) BORDEAUX - Mise en vente par adjudication d'un immeuble sis 3, rue Gradis - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°62) VILLENAVE D'ORNON - 32, rue Pagès - Cession d'un ensemble immobilier bâti cadastré BD 37, 39 et 167 d'une contenance de 16a 05ca - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°64) LE TAILLAN-MEDOC - Mise en vente par adjudication d'une maison d'habitation sise 20, chemin de Cassenore au Taillan-Médoc, cadastrée section AB517 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY**

M. MANGON

(n°65) LE TAILLAN MEDOC - Mise en vente par adjudication d'un terrain sis 30, rue de Lacaussade - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY**

M. MANGON

(n°66) LE TAILLAN-MEDOC - Mise en vente par adjudication d'une maison d'habitation sise 18, chemin de Cassenore au Taillan-Médoc, cadastrée section AB518 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY**

M. MANGON

(n°67) BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Cession d'un délaissé de voirie sis à Bordeaux à l'angle des rues Blanqui et Aubrac d'une contenance d'environ 226 m² pour la réalisation d'un projet de micro-crèche - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°68) BORDEAUX - 45 et 47 - passage Hermite - Conclusion d'un bail emphytéotique sur une emprise d'environ 488 m² pour la construction d'une résidence hôtelière à vocation sociale - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°69) BORDEAUX METROPOLE - Cession d'une parcelle en nature de terrain sise à Bordeaux rue Germaine Tailleferre cadastrée TR97 d'une contenance d'environ 1965 m²
- Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

M. MANGON

(n°70) BLANQUEFORT - Cession de 2 parcelles en nature de terrain sises lieu-dit Sable de Lacoste cadastrées CK 744 et CK 210 d'une contenance de 44a 46ca - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

M. MANGON

(n°71) BEGLES - Vente par adjudication d'un immeuble sis, 31, rue du Maréchal Lyautey cadastré section AC 431 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°72) Consultation règlementaire pour la mise en place d'un périmètre de protection de la Réserve naturelle nationale (RNN) des marais de Bruges - Décision- Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°73) Bruges - Parc des Jalles - Semi-marathon des Jalles du dimanche 1 juillet 2018 - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Subvention de fonctionnement 2018 -Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°74) Bouliac - Convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement de l'îlot Vettiner - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°75) Saint-Vincent-de-Paul - Eclairage Public - Fonds de concours - Intersection avenue Armand Beraud et rue Paul Bayle - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°76) Bègles - Requalification de la rue Marc Sangnier - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°77) Pessac - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus - Avenue du Haut-Lévêque - Partie comprise entre l'avenue de Canéjan et la rue Gutenberg - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'enfouissement des réseaux télécoms - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°80) Le Taillan-Médoc - Sécurisation des carrefours de l'avenue de Soulac (ex RD1) - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°81) Fixation des tarifs des branchements d'assainissement et d'eau pluviale réalisés par Bordeaux Métropole - Décision- Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur JAY
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Mme JACQUET

(n°83) Chantier d'assainissement la Buttinière à Lormont - Dévoiement de réseau - Décision de faire

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

Mme JACQUET

(n°84) Règlement de service de l'assainissement collectif - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

Mme MELLIER

(n°86) Le Bouscat - Modernisation du pont rail du Médoc (PK 12+917 de la voie de ceinture bordelaise) - Convention de financement avec l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF - Avenant n°1 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme VERSEPUY

(n°87) Réhabilitation du stade Pierre Paul Bernard de Talence - Demande de subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°88) Bordeaux - Ginko - Dossier de réalisation modificatif n° 5 et avenant au traité de concession - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°89) Saint-Médard-en-Jalles - Opération d'aménagement Dupérier - Lancement de la concertation réglementaire et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°91) Floirac - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Quais - Cession de l'îlot H2 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°93) LORMONT - secteur nord de La Ramade - Instauration d'un périmètre de Projet urbain partenarial (PUP) Alur - Décision - Approbation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°94) EYSINES - Projet urbain partenarial (PUP) chemin de Bos - Avenant pour modification de la participation financière des opérateurs aux équipements publics - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°96) Association solidaire pour l'habitat (SOLIHA) - Année 2018- Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE
Contre : Monsieur JAY

M. TOUZEAU

(n°97) Martignas-sur-Jalle - Aire d'accueil des gens du voyage - Participations financières de Bordeaux Métropole aux budgets 2015 et 2016 de la Communauté de communes de Cestas pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint-Jean-d'Ilac - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

M. TOUZEAU

(n°98) Dispositif d'aide financière à la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en faveur des copropriétés - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°99) Association départementale d'information sur le logement de la Gironde (ADIL 33) - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Contre : Monsieur JAY

M. TOUZEAU

(n°100) Projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir à Bassens - Lancement d'une opération d'aménagement : objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

M. TOUZEAU

(n°101) Projet de Renouvellement Urbain du quartier des Aubiers le Lac à Bordeaux - Participation financière de Bordeaux Métropole à la ville de Bordeaux pour la reconstitution du city stade secteur du Lauzun - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. TOUZEAU

(n°102) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Financement 2018 des projets de l'association Entr'Autres "Réciprocité" et "le local" au profit de jeunes de 18 à 25 ans - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°105) Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) Subvention de fonctionnement 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°106) Convention d'aide au fonctionnement ' Aide au logement temporaire 2 ' (ALT2) - État- Bordeaux Métropole - Année 2018 - Gestion des 8 aires d'accueil des gens du voyage - Décision- Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°107) Convention 2018-2019 ADEME-Bordeaux - Plate-forme de la rénovation énergétique de l'habitat - Décision – Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°108) Cartes du bruit stratégique de Bordeaux Métropole - Arrêt - Décision-Autorisation

Unanimité

M. ALCALA

(n°109) Renouvellement de la convention avec Eco-mobilier pour la reprise des Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) sur les centres de recyclage, suite à leur nouvel agrément - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ALCALA

(n°110) Festival zéro déchet zéro gaspillage - Demande de subvention ADEME - Autorisation

Unanimité

M. ALCALA

(n°111) La Ronde des quartiers - Année 2018 - Subvention pour une action spécifique - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°112) AGECE & CO et COAEQUO - Année 2018 - Subvention d'aide à des manifestations - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

M. HERITIE

(n°113) Lettres du monde - Année 2018 - Subvention d'aide à une manifestation - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°114) CROUS de Bordeaux Aquitaine - Soutien au Festival "Les Campulsations"- Année 2018 - Subvention d'aide à une manifestation- Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°115) Ville de Gradignan - Année 2018 - Subvention pour l'organisation de la manifestation "Lire en Poche" - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. VERNEJOUL

(n°116) Prolongation de la mission de Volontariat de solidarité internationale (VSI) au Mexique, dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux et l'Etat du Guanajuato - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

M. VERNEJOUL

(n°117) Mission de volontariat de solidarité internationale (VSI) au Mexique, dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux et l'Etat de Guanajuato - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY

M. PUYOBRAU

(n°118) Insertion professionnelle menée avec les structures d'insertion sur le territoire de Bordeaux Métropole - Financement du Fonds social européen - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TURBY

(n°119) Convergence des systèmes intégrés de gestion des bibliothèques et portails associés - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Demande de subvention à l'Etat au titre du concours particulier créé au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt (1ère fraction) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ : On passe maintenant à l'examen des affaires non regroupées. Monsieur RAYNAL ?

M. Franck RAYNAL : Monsieur le Président, mes chers collègues, je rappelle que l'affaire n°46 dans les affaires dégroupées le Stade MATMUT Atlantique, garanties, est retirée. Donc, nous commençons l'ordre du jour des affaires dégroupées avec la délégation de Monsieur DUPRAT, affaire n°6 sur le réseau de transports Bordeaux Métropole.

M. BOBET

(n°46) Stade Matmut Atlantique - Garanties - Décision

Affaire retirée

Affaires non regroupées :

M. DUPRAT

(n°6) Réseau Transports Bordeaux Métropole (TBM) - Présentation du rapport déléguant "Transports" - Année 2017 - Information

M. Christophe DUPRAT présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui demande la parole ? Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de la présentation du rapport du délégant, il nous apparaît nécessaire d'aborder le débat sur la gratuité des transports sur notre Métropole, débat qui prend de l'ampleur dans notre société et auquel nombre d'agglomérations réfléchissent. On peut s'interroger sur la pertinence de verser un bonus de 2 millions d'euros à une entreprise aussi bénéficiaire que KEOLIS. Cet argent aurait été plus utile en investissements dont notre réseau de transport saturé aurait bien besoin. Il pourrait aussi nous aider à aller vers la gratuité, mais cela nécessiterait d'autres choix économiques, comme notamment de passer par une régie pour être maîtres de nos choix et ne pas faire le jeu des grands groupes qui s'accaparent les réseaux de transport urbain aujourd'hui, et peut-être ferrés demain pour, avant toute chose, dégager des marges. Oui, la gratuité serait un véritable geste social et écologique qui reste accessible si la volonté politique est là, au niveau local comme au niveau national. Ce serait une mesure forte d'engagement pour réduire la part de la voiture dans nos déplacements, un vrai geste pour l'environnement. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, en complément de l'intervention de Léna BEAULIEU, depuis cette semaine, une nouvelle entreprise, LIME a mis des trottinettes électriques en libre-service. Si l'idée est sympathique et permet à nos concitoyens d'utiliser un nouveau mode de déplacement, cette implantation fait suite à celle d'INDIGO weel et celle de Yugo et ses scooters électriques en libre-service. C'est un véritable fleurissement d'initiatives privées sur les transports qui se fait jour sur notre agglomération. Cela n'est pas, il me semble, sans poser quelques questions, tant à propos de l'occupation de l'espace public que sur la manière dont cela peut interférer sur nos propres politiques. Il nous semble qu'au même titre que pour Airbnb nos collectivités ont besoin d'outils politiques qui permettent une vraie régulation. Une véritable réflexion doit être ouverte sur ce sujet, et une interpellation du législateur doit avoir lieu. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, mon cher Max GUICHARD.

Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, si vous m'autorisez, j'aimerais répondre à Max GUICHARD sur le problème des trottinettes électriques. Quand la Ministre, Madame BORNE, est venue la semaine dernière clôturer nos réflexions de la Semaine des mobilités, précisément, je l'ai interrogée sur ce terrain-là pour lui demander quand elle allait enfin modifier le Code de la route, en indiquant qu'il serait temps que ce type d'engin soit interdit sur les trottoirs. Actuellement, ce n'est pas le cas. Il faut réformer le Code de la route pour que ces engins-là puissent circuler sur la chaussée. Cela sera d'autant plus facile, Monsieur le Président, si nous anticipons en respectant un engagement que vous aviez pris, je crois, il y a longtemps, consistant à dire : « Il faudrait mettre la quasi-totalité des rues urbaines à 30 km/heure ». Je pense que l'on a un peu de retard en la matière, et c'est vrai que si on roule à 30 km/heure dans la plupart des rues de la Métropole, des engins

électriques qui roulent à 25 km/heure, puisque c'est la vitesse de croisière de ces trottinettes électriques, ne dépasseront pas. La Ministre a répondu en disant : « Cela viendra dans le cadre de la Loi sur les mobilités ». On nous l'a annoncée au printemps. Après, on nous l'a annoncée l'été, maintenant, on nous l'annonce à la fin de l'automne. Là aussi, il y a un retard inouï de la part de l'État pour cette Loi des mobilités qui est impatiemment attendue et cette réforme du Code de la route qui est tout aussi impatiemment attendue. Donc, je pense que cela sera une réponse, Max GUICHARD, aux questions légitimes et à vos inquiétudes.

J'en reviens toujours à la visite de Madame BORNE, Monsieur le Président. Vous étiez là lorsque je l'ai interpellée sur un autre point qui nous inquiète beaucoup, nous, en tout cas, groupe écologiste, au nom duquel j'interviens, c'est la 3^e voie de la rocade réservée au covoiturage. Je suis désolé, Monsieur le Président, du retard inouï que nous avons pris, alors que nous avons voté à la quasi-unanimité une motion déclarant la 3^e voie de la rocade réservée au covoiturage et aux transports collectifs. J'ai dit devant Madame BORNE, la Ministre, que nous subissons un peu la mauvaise volonté de l'État en la matière. On n'arrête pas de nous dire : « Ce n'est pas possible juridiquement, techniquement, etc. » Nous notons que cela se fait ailleurs, et pourquoi cela ne se fait pas à Bordeaux ? Je pense qu'il est quand même urgent que cela puisse se réaliser. On nous dit habituellement que cela pose des problèmes de différentiel de vitesses entre les voies, et que le système d'entrée et de sortie ne permet pas de mettre en œuvre ce type de mesure sur la rocade. C'est faux. On pourrait remédier à ce problème-là en abaissant la vitesse à 70 km/heure sur la rocade, ce qui est, selon l'A'Urba (l'Agence d'urbanisme Aquitaine), la plage de vitesse optimale d'écoulement du trafic, et qui permettrait de faire coexister covoitureurs et voitures individuelles. Je pense que là aussi c'est une initiative sur laquelle nous pourrions être un peu pionniers. Cela se fait dans d'autres agglomérations, et cela se fait sur d'autres rocades. Donc je vous demande, Monsieur le Maire, au nom de notre groupe, que des études soient rapidement réalisées dans cette perspective. Pour que le covoiturage fonctionne, il faut des gains de temps significatifs, ce qui implique un linéaire de voies réservées. Et le changement de comportement des automobilistes doit être encouragé au lieu de continuer à courir derrière des chimères climaticides et des usines à gaz comme le grand contournement que vous nous avez ressorti devant la Ministre. Au lieu d'appuyer un peu la demande que je formulais sur cette 3^e voie de la rocade, j'ai regretté que vous partiez sur votre projet de grand contournement autoroutier de Bordeaux. Je tiens à vous dire que vous êtes de moins en moins nombreux à en parler. Cela n'est absolument pas une solution réaliste, vous le savez. On ne peut pas se plaindre de la pollution que le trafic automobile occasionne, et la Ministre a insisté là-dessus pour dire que c'était quand même une pollution particulièrement dangereuse pour la santé, et s'en désintéresser en disant : « Eh bien, écoutez, on va mettre la poussière sous le tapis. La pollution de la rocade, on va la reporter sur des zones périurbaines et sur des zones rurales ». C'est d'un égoïsme fou. Il faut prendre le problème à la racine, Monsieur le Maire. Il faut faire en sorte que la rocade soit une véritable voie de contournement, et la délester un peu du trafic d'agglomération. Vous savez qu'améliorer le covoiturage, c'est délester jusqu'à 16 % le trafic de la rocade, c'est exactement le gain que nous aurions avec la chimère du grand contournement autoroutier. Donc, Monsieur le Président, essayez de faire avancer ce dossier de 3^e voie de la rocade réservée au covoiturage. Je vous promets que vous nous trouverez à vos côtés. Moi je pense que l'État, s'il y a une pression de votre part, sera tout à fait prêt à prendre enfin cette question-là au sérieux. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers collègues, trois remarques de ma part à l'occasion de la présentation de ce rapport.

Les deux premières concernent le rapport en tant que tel, la troisième rebondira sur les propos de Max GUICHARD et de Pierre HURMIC à la fois sur les trottinettes électriques et sur le covoiturage parce que tout ceci est tout sauf anecdotique.

Sur le rapport du délégataire, Christophe DUPRAT a été très pudique. Nous sommes quand même au-delà de la farce sur la tarification sociale. Une farce tragique parce que cela concerne, malgré tout, les plus précaires. Nous avons enclenché ces travaux en 2011 sous ma présidence. Aujourd'hui, on nous dit que rien ne peut se faire avant 2020-2021, dix ans, du fait de problèmes de billettique, c'est juste indécent. C'est un sujet qui est peu évoqué dans cette assemblée, mais je vous le dis tranquillement : c'est indécent, la manière dont nous traitons cette problématique. Nous sommes capables de mobilisation, de réactivité sur des causes. Là, c'est une cause qui concerne les gens plus fragiles, plus anonymes, plus invisibles, nous ne sommes pas à la hauteur de l'enjeu. Première remarque.

Deuxième remarque, mais cela apparaissait déjà dans le rapport, c'est l'augmentation des pannes singulièrement sur la ligne B. C'est un vrai dysfonctionnement avec un problème d'entretien du matériel. Nous allons arriver vers ce que l'on appelle aussi le grand carénage. C'est une véritable problématique, et le sujet ne va cesser de monter dans les années qui viennent, et avant de tirer des lignes dans tous les sens, il faut aussi assurer la bonne fréquence, la bonne régularité de l'offre que nous proposons à nos concitoyens.

Dernière remarque un peu plus vaste sur ces questions de trottinettes et de covoiturage. Il y a quelques années, dans les années 80, Bordeaux a raté un virage qui était le virage du tramway. Nous avons eu le tramway, grâce à vous, Monsieur le Président, 15 ans après les autres villes parce que nous n'avions pas bien compris, à l'époque, comment la mobilité était en train de se mettre en place. J'ai le sentiment aujourd'hui que nous sommes en train de rater le virage des nouveaux systèmes de mobilité. Nous restons obnubilés par toujours plus de tramway dans tous les sens alors que le quotidien, c'est l'autopartage, c'est les trottinettes, c'est la désintermédiation que l'on voit dans tous les domaines. D'autres métropoles sont plus en avance que nous. Je vous donne un exemple très précis. Il y a des métropoles, par exemple, qui contractualisent avec Waze pour qu'à l'heure où les enfants vont à l'école, Waze n'indique pas de passer à proximité d'une école. Il y a plein de choses comme cela où il faut que l'on voie quel est le métabolisme de la mobilité. C'est assez simple. Aujourd'hui, on part des demandes des habitants, et pas juste d'une politique de l'offre. Nous continuons à avoir une politique de l'offre datée et coûteuse, je reviendrai là-dessus. Non seulement elle n'améliore pas les choses, mais alors que nous sommes aujourd'hui en avance, nous risquons d'être en retard dans quelques années.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je voulais juste intervenir en réponse à la remarque de Max GUICHARD, et je partage effectivement sa préoccupation quant au développement de ces nouveaux modes de déplacement qui, aujourd'hui, n'ont pas de statut juridique.

En ce qui concerne les vélos en libre service sans borne, nous avons l'opérateur INDIGO weel depuis le début de l'année, on n'est pas content parce qu'énormément de problèmes, de dégradations, de vols se développent. Sur les plus de 2 000 vélos que cette société a

mis en service sur Bordeaux et la proche couronne, il n'y en a plus que 600 vraiment en service avec les problèmes que l'on connaît.

Pour les trottinettes LIME qui sont arrivées avant-hier sur notre territoire, là aussi, nous n'avons aujourd'hui aucun moyen de contraindre ces sociétés à respecter l'espace public, à part la charte que l'on a votée en juillet, mais qui est assez peu contraignante finalement.

Effectivement, je reprends les propos de Pierre HURMIC, lors de la Semaine des mobilités, Madame la Ministre est venue vendredi dernier, et nous attendons avec impatience la Loi mobilités qui sera votée dans les semaines qui viennent, notamment pour donner aux collectivités territoriales, et elle l'a annoncé, des outils pour réguler effectivement ces offres, pour qu'elles soient efficaces et qu'elles répondent vraiment à un besoin, mais sans dégrader les espaces urbains, les trottoirs, les modes aussi de déplacement piéton, et également pour donner un statut à tous ces nouveaux modes parce que je le rappelle, depuis 2 jours que les trottinettes sont à Bordeaux, on a déjà eu à déplorer beaucoup de chutes. Elles démarrent très vite, et il y a beaucoup de chutes des usagers. Donc, il ne faut pas croire que c'est anodin. Aujourd'hui, elles ne peuvent aller légalement, dans le Code de la route, ni sur des voies cyclables, ni sur le trottoir. *A priori*, la loi les assimilera à des vélos.

Voilà ce que je voulais juste préciser.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, d'abord une chose, c'est vrai qu'il y a des critiques qui se font jour sur un certain nombre de sujets. Je pense aussi que peut-être, à un moment, il faut que l'on mette un peu l'église au milieu du village, comme on dit. On peut toujours faire mieux. On aurait pu aller ici au lieu d'aller là. On aurait pu faire les choses autrement. On aurait pu aller un peu plus loin. On aurait pu mettre un peu moins de tramway, un peu plus de ceci, un peu plus de cela. Globalement, quand même, je pense que ce que nous avons fait, depuis une quinzaine d'années, personne n'a fait aussi bien et aussi mieux. Personne. D'ailleurs, la preuve, il suffit de voir les taux de fréquentation. Et quand je dis : « Personne n'a fait aussi bien et aussi mieux » c'est avec le tramway, mais aussi avec le réseau de bus, globalement, avec le VCub. Je vois que l'on se donne des coups de fouet. Moi aussi, des fois, j'en donne des coups de fouet évidemment, mais globalement, aucune métropole aujourd'hui n'a fait aussi bien que ce que nous avons fait. Il faut quand même le signaler. Oui, il y a des marges de progrès, et surtout le point sur lequel je voulais insister, c'est que ce que nous avons fait est bien sûr perfectible, mais nous l'avons fait seuls. L'État nous a aidés un peu, 10 % sur le tramway notamment. Petite précision : le tramway, on ne l'a pas fait 15 ans après les autres. On l'a fait 15 ans après Strasbourg, Grenoble et Nantes. Aujourd'hui, il y a 28 réseaux. Donc, on n'a pas été les premiers, mais on n'a pas été non plus les derniers. Nous l'avons fait seuls, quasiment. Moi, ce que je constate aujourd'hui, c'est que le TER (train express régional) a 45 000 voyageurs par jour. Il faut toujours une heure et demie pour faire Blaye - La Buttinère en TransGironde avec 58 arrêts. Il y a eu des améliorations, bien sûr, mais globalement, l'ensemble des réseaux qui alimentent l'agglomération n'est pas au niveau.

Moi, ce que je viens dire ici, c'est qu'il faut absolument que tout le monde se mobilise. J'ai fait une intervention, il y a quelques jours - bien sûr, cela suscitera des critiques ou des remarques - sur l'infrastructure ferroviaire et la possibilité d'améliorer l'existant. Je sais qu'il y a des études, que l'on en parle à tout bout de champ, à chaque Conseil, mais va-t-on attendre 2025-2030 que l'on ait quelque chose d'optimum sur ce réseau ? Bien sûr que

non, ce n'est pas acceptable. Entre la situation qu'il y a aujourd'hui et un éventuel ailleurs aux alentours de 2025-2030, je pense qu'il faut absolument une mobilisation. J'aimerais aussi parce que je sais qu'ici, il y a des élus régionaux et des élus départementaux, qu'il y ait vraiment une prise en compte très, très forte de cette situation. Tout ne peut pas reposer uniquement sur Bordeaux Métropole. Je pense même en plus à la rocade ; la rocade, il y a l'État, mais c'est quand même nous, Bordeaux Métropole, qui sommes moteur. À un moment, cela suffit. Bordeaux Métropole ne peut pas tout porter quand il s'agit de l'ensemble des Girondins et d'un certain nombre de personnes de la Région. Moi, j'appelle à ce que l'on regarde un certain nombre de sujets. J'ai fait quelques propositions qui peuvent, bien sûr, être critiquées, il n'y a aucun souci, mais l'idée quand même, c'est de dire : « À un moment, il faut donner un coup de pied dans cette fourmilière, cela ne peut plus durer ».

Dernier point, j'en ai bientôt fini, sur la gratuité parce qu'il y a eu une intervention à ce sujet. La gratuité, c'est une petite musique qui monte, de semaine en semaine, de mois en mois. Je le répète ici, je suis défavorable à la gratuité, quand on voit le niveau d'investissement dont on a besoin pour mettre en place ces réseaux de transport et les faire fonctionner. Une étude avait été faite d'ailleurs par l'ancien Directeur financier, Monsieur GARNIER, montrant que c'était plusieurs centaines d'euros par contribuable qu'il aurait fallu mettre en face puisque les recettes, c'est 60 millions d'euros. Si on va vers de la gratuité, il faut trouver 60 à 70 millions d'euros, même plus parce que nos recettes augmentent. Moi, j'ai une phrase là-dessus : « La gratuité, oui, à Châteauroux, à Libourne, à Niort, qui a de l'excédent de versement de transport ». Il ne sait pas quoi faire de son argent. Ici, nous ne sommes pas à Niort. La gratuité, pour moi, c'est faire payer le transport des riches par les pauvres. C'est cela le résultat. Je suis d'accord avec Vincent FELTESSE, on est vraiment trop en retard sur la tarification sociale, mais aujourd'hui, la plupart des gens qui sont en difficulté, ne paient pas le transport ou le paient très peu. Cela, il faut l'améliorer. Mais les salariés qui ne prennent pas le bus ou le tramway, la plupart du temps, ce n'est pas pour des raisons de coût. Absolument pas. Quelqu'un qui gagne 2 000, 2 500 euros par mois ou même un peu moins, peut très bien payer son transport en commun. Ce n'est pas cela le problème. Le problème, c'est que si vous voulez faire du report modal des salariés ou d'autres personnes vers le transport collectif, il faut avoir un service qui soit sécurisé, qui soit fiable, qui soit rapide. C'est à cette condition-là que l'on va faire monter des salariés dans le transport collectif. Ce n'est pas la gratuité. La gratuité aura des conséquences négatives, notamment une perte de recettes, notamment des gens qui, au lieu de faire 500 mètres à pied, vont venir encombrer et encore saturer davantage le transport collectif. Moi, j'y vois beaucoup, beaucoup, beaucoup d'inconvénients. Je sais que cette musique montera mais en tout cas, je prends une position ferme sur ce sujet.

Sur le covoiturage, j'ai fait une proposition il y a quelque temps, je la réitère, je ne sais pas où elle en est. C'était dans le cadre du plan d'urgence. Nous avons ici sur le plateau de Mériadeck 10 à 15 000 salariés dans l'administratif entre la Région, le Département, Bordeaux Métropole, la Préfecture et l'administration de la Mairie qui sont à la main de quelques décideurs. On les connaît les décideurs. Il y a vous, Monsieur JUPPÉ. Il y a le Préfet. Il y a le Recteur. Il y a le Président de Région et quelques entreprises à côté, La Poste. Donc, là, on a quelques dizaines de milliers d'emplois pour lesquels on pourrait améliorer la possibilité de faire du covoiturage en harmonisant les horaires de badgeage tout simplement. Avec ma voisine, si on travaille sur le même endroit, pas forcément chez le même employeur, mais qu'il y en a une qui ne peut pas badger avant 8 heures et l'autre qui est obligée de badger après 9 heures, il n'y aura jamais de covoiturage. Ma proposition est simple : harmonisation des badgeages, arriver plus tôt et partir plus tard, aussi bien le matin que le soir. Je pense que cela doit être faisable. Cela pourrait nous permettre de favoriser le covoiturage et également de désaturer un peu le tramway à quelques heures de pointe. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers collègues, ce débat est très intéressant, et je ne veux pas le brider naturellement. Cela dit, nous avons tous des milliers d'idées là-dessus. Et donc, on risque de se retrouver ce soir en train de discuter des mérites... comparer le covoiturage à la trottinette. Essayons peut-être un peu d'avancer.

Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Un instant, je voudrais saluer l'accès à la béatitude de Monsieur CHAUSSET qui a beaucoup changé son discours en peu de temps. Cela s'appelle en médecine la dysphorie tardive occasionnelle.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est une maladie qui atteint beaucoup de personnes, Madame. Vérifions de ne pas être atteints, nous-mêmes, par cette maladie.

Mme Michèle DELAUNAY : Je pense avoir une certaine immunité pour ma part. Non, je veux parler plus sérieusement et très brièvement. Nous avons évoqué et c'est très sympathique la trottinette électrique et d'autres modes de ce type, mais je voudrais attirer l'attention sur la nécessité d'envisager l'avancée en âge des populations et le besoin croissant de petits véhicules électriques pour les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite qui seront bientôt, je l'espère, dans des possibilités de distribution publique et qui n'ont toujours pas - cela a été dit, mais je le répète parce que cela avait été un sujet de bataille pour moi du temps de Frédéric CUVILLIER, Ministre des transports - de statut alors que d'ores et déjà, vous le savez, il y a des mobilités difficiles qui utilisent des transports électriques.

Deuxième point, Monsieur CHAUSSET n'est pas favorable à la gratuité. Je dois dire qu'elle pose question et que je ne peux qu'appuyer principalement, pour l'instant, ce qu'a dit Vincent FELTESSE. Nous avons augmenté les tarifs, et en particulier le tarif des trajets uniques et je crois qu'il y a urgence. Cependant, je ne dirai qu'une seule phrase : j'aurais préféré le choix de la gratuité des tarifs des transports publics au Grand stade. Je ne le dis pas à titre polémique. C'est un investissement considérable, et je n'en néglige pas le coût, mais le but, Monsieur CHAUSSET, est aussi de rendre plus naturel et je pense encore à mes populations âgées, plus immédiat, plus facile l'usage des transports publics et je crois qu'il ne faut pas non plus l'écarter d'un revers de main.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. J'avais prévu de faire une intervention très courte, que j'aurais d'ailleurs pu faire au moment de l'affectation des recettes du forfait post-stationnement, pour interroger les collègues et les services sur une proposition que nous avons faite, liée à l'installation de nouvelles familles, notamment lorsque nous livrons de nouveaux programmes : c'est la possibilité, sans parler de gratuité de façon générale, d'offrir à ces ménages un forfait d'un mois d'utilisation des transports en commun. Cela, c'était la première chose.

Et puis, l'intervention de Gérard CHAUSSET me conduit à faire une remarque un petit peu plus longue pour lui dire qu'il se rassure, la Métropole, le Département, et la Région n'ont pas attendu ses interpellations pour travailler ensemble, et notamment pour consacrer – maintenant, ce n'est plus le Département, mais c'est la Région - plus de 60 millions d'euros

au transport interurbain, à améliorer l'utilisation de ces transports en commun, à travailler sur la mise en place, aujourd'hui, pour le Département en partenariat avec la Métropole d'aires de covoiturage et sur des voies dédiées, notamment sur la 113, sur la 106 et sur la Départementale 936. Tout cela avance de façon concomitante et les collectivités savent aussi travailler main dans la main même si elles ne partagent pas toujours les mêmes orientations.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur BRUGÈRE.

M. Nicolas BRUGÈRE : C'était juste pour insister sur le fait que, bien sûr, la tarification sociale, on n'a pas réussi à la mettre en place, mais il y a des mesures qui sont prises, et qui sont pérennisées, heureusement pour les populations qui en bénéficient.

La deuxième chose, le transport de proximité figurant dans la délibération de Madame TERRAZA qui est regroupée montre que l'on va acheter des vélos, des tricycles, etc. Je pense que ce serait important que KEOLIS fasse une expérimentation sur les transports de proximité avec des moyens doux, en particulier pour les personnes âgées, mais pas seulement, pour aussi libérer les centres-villes des déplacements en voiture qui pourraient être faits par des tricycles électriques ou bien par des vélos électriques éventuellement conduits par des chauffeurs et pris en charge par KEOLIS.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : C'est par rapport à une intervention de Gérard CHAUSSET quand il dit que « La gratuité, c'est les pauvres qui paient pour les riches ». J'ai beau tourner, je ne trouve pas la base de philosophie dans sa démarche. Par contre, je pense que ceux qui sont contre la gratuité n'ont pas une vision tout à fait réelle de la situation sociale dans notre agglomération et notre pays. Je vais prendre un exemple très concret qui va rejoindre d'ailleurs le Stade MATMUT, mais c'est comme cela. Il y a eu un match des Girondins récemment. C'était le dernier match de l'UEFA (Union des associations européennes de football) : alors que le stade bon an mal an, c'est entre 15 et 20 000 spectateurs sur les 40 000 que propose le Stade MATMUT, et parce que le club a décidé de mettre les places à 5 euros, 40 000 personnes ont rempli le stade. Et c'était très beau parce que c'était très populaire, mais au sens noble du terme. Je vous demande un peu d'y réfléchir.

Deuxièmement, je viens d'apprendre qu'il n'y a pas très longtemps Gérard CHAUSSET était le maître penseur qui a permis de réaliser le Pont de pierre. J'ai lu un article dans SUD-OUEST où il dit qu'il a été à la base de la ligne de ceinture. Donc, je pense qu'il va bientôt y avoir un article dans SUD-OUEST comme quoi Gérard CHAUSSET est à la base de la création du Pont de pierre. Pourquoi pas ? Non, mais je dis cela pour que l'on garde tous du sérieux. Je sais qu'il y a des compétitions électorales. Je sais qu'il y en a qui passent d'un bord à l'autre. Chacun sa vie, et je la respecte.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, là, on s'égare un peu.

M. Max GUICHARD : Non, je termine, cher Alain JUPPÉ. Ne prenons pas les gens pour des imbéciles. Faisons un travail, et j'appelle d'ailleurs, y compris, je ne le fais pas souvent, c'est la première fois, la presse à être un peu plus éclairée quand elle aborde un sujet aussi important, par exemple, que la ligne de ceinture qui, en effet, prend une dimension

aujourd'hui de nécessité absolue après 30 ans de combat, et je ne vous dirai pas qui était à l'initiative de ce combat.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vais lancer une enquête pour savoir qui est à l'origine de la construction de la Cathédrale Saint-André parmi nous.

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, je voulais revenir sur la tarification sociale brièvement pour vous rappeler que l'on vous a écrit, pour vous signaler que Bordeaux Métropole ne respecte pas la loi, à savoir que nous devons proposer une réduction de 50 % au minimum aux bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME) pour les transports en commun, et ce n'est pas le cas. Or ce sont les plus précaires. Pour le coup, ce sont vraiment les plus précaires des plus précaires qui bénéficient de cette aide médicale d'État, qu'ils soient réfugiés ou non, qu'ils soient réguliers ou non. Donc, nous devons mettre en place cette réduction et ne pas attendre la tarification sociale dans sa globalité puisque cela avait été une réponse qui nous avait été faite. Puisque cela prend encore du retard, nous devons, de toute urgence, mettre en place cette réduction de 50 % ou plus pour les bénéficiaires de l'AME. Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET à nouveau. S'il vous plait, essayez de contracter vos interventions...

M. Gérard CHAUSSET : Quelques réponses puisque j'ai été mis en cause par Madame DELAUNAY. Je ne sais pas de quelle maladie, je n'ai pas bien compris, vous m'affublez. Peut-être que vous, vous avez un problème de mémoire. Je n'ai jamais été pour la gratuité des transports. Je n'ai pas changé d'avis. Je ne suis pas pour la gratuité totale. En revanche, il y a ici une tarification sociale imparfaite qui existe et on a un autre projet, je suis pour sa mise en œuvre. On a aujourd'hui, je crois, 20 ou 30 % des voyageurs qui sont déjà exonérés en partie. Donc, c'est cela mon propos. Je ne suis pas pour la gratuité totale parce que la gratuité totale va bénéficier à des gens qui, de toute façon, ne prendront pas forcément le transport si le transport n'est pas cohérent. Cela, c'est le premier point.

Quant à Max GUICHARD, je vous ferai remarquer qu'en 1994 j'ai arrêté le TER avec d'autres amis écologistes, notamment à la Gare de la Médoquine. Mon intérêt pour ce sujet ne date pas d'aujourd'hui, il n'est pas électoraliste, il n'est pas opportuniste. L'idée n'est pas la ligne de ceinture, c'est l'ensemble de l'étoile ferroviaire. Je regrette, ce n'est pas parce que l'on est élu que l'on n'a pas le droit d'essayer de travailler et d'avoir des idées.

D'ailleurs, pour conclure, je pense que si vous aussi vous faisiez un travail similaire au mien, ce n'est pas ma photo qu'il y aurait dans le journal, mais la vôtre. Mais qui d'autre que vous a ses entrées à la SNCF pour faire des propositions ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, mes chers collègues, si vous voulez discuter de vos affections respectives, je vous conseille d'aller boire un verre à l'extérieur. Monsieur CHAUSSET, on arrête s'il vous plaît.

Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport donne une image très satisfaisante du service public, le transport de la Métropole. Les statistiques présentées sont bonnes. Malheureusement, si les chiffres vont en progression puisqu'il s'agit de la fréquentation, du nombre de kilomètres parcourus et des recettes, ils ne permettent pas de faire une analyse de la pertinence des derniers investissements. Je pense aux prolongations de lignes. Et avec le chantier de la ligne D, les dépenses dépassent un milliard d'euros, chiffre très important. L'observation que je fais des trams en circulation me permet de douter de la rentabilité des bouts de ligne. Le rapport ne donne pas d'indication à ce sujet, et c'est dommage. Est-ce que nous pourrions, dans l'avenir, avoir une évaluation de la fréquentation en fonction des tronçons. Et avez-vous ces chiffres ? Cela a une importance économique. Si nous voulons être économes des deniers de nos concitoyens, nous devons pouvoir arrêter les investissements quand ceux-ci deviennent non rentables. Je crois me rappeler que Monsieur FELTESSE, lui-même, après avoir milité pour la desserte de Blanquefort, a soulevé cette question de la pertinence des prolongations. Je crois aussi me souvenir que la Cour des comptes concernant les investissements Train à grande vitesse (TGV) avait estimé que nous sommes arrivés en bout de la pertinence de ces investissements. Est-ce que ce n'est pas la même chose pour le tram, ici, dans la Métropole ?

Ce n'est peut-être pas le moment, mais je voudrais parler de mes doutes quant à la desserte de l'aéroport. Il y a une enquête en ce moment. Il devrait être prioritaire d'assurer une bonne desserte de l'aéroport. Nous avons besoin d'une liaison rapide et fiable, et il n'y a pas de ligne de tramway directe entre la gare et l'aéroport. Le développement régional, comme l'intérêt de Bordeaux, est de conforter notre aéroport, et donc d'offrir une bonne correspondance avec la gare. Actuellement, elle est réalisée par deux lignes de bus qui mettent, je crois, une demi-heure pour l'une, et une heure pour l'autre. Le tramway, avec ses pannes et le parcours compliqué qu'il impose, et si on y ajoute une correspondance à Porte de Bourgogne, je ne sais pas si c'est la meilleure solution. En tout cas, ce n'est peut-être pas la moins chère. Est-ce que l'on ne pourrait pas réfléchir quand même à une solution en site propre, sur pneus, pour atteindre une meilleure fréquence, rapidité et fiabilité ?

Dernière remarque, les progrès technologiques sont très rapides, y compris sur les modes de transport. L'arrivée de véhicules autonomes, les applications smartphone, une régulation intelligente du trafic global, vont bouleverser l'organisation et l'offre de transport. C'est pour cela que je propose de limiter non seulement les prolongements de lignes de tram dont j'ai parlé et dont il est possible, dès aujourd'hui, de dire que la rentabilité est douteuse, mais aussi les investissements dans des infrastructures qui pourraient devenir très vite obsolètes. Je voterai cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur un certain nombre de débats, mais quelques réponses quand même. Concernant la gratuité, c'est 80 millions, les recettes, auxquelles il faut ajouter que s'il y avait la gratuité, il faudrait acheter des véhicules, il faudrait acheter encore des rames de tram pour transporter tous les passagers supplémentaires. Le déficit ne serait plus de 220 millions, il a été évalué à 300 millions. Cela voudrait dire qu'il faudrait 70 millions en fonctionnement et 80 millions de recettes. La somme est absolument importante. Si Dunkerque l'a fait, c'est que le taux de recettes sur dépenses à Dunkerque est de 12 %. Nous sommes à 34. Cela veut dire que les recettes que nous engrangeons par rapport à Dunkerque sont sans commune mesure. Et le taux de recettes sur dépenses de Libourne était de 8 %. Quant à Niort, Gérard

CHAUSSET a donné l'explication. Ils ont des recettes du fait qu'ils sont le siège d'assurances très importantes.

Pour répondre à Monsieur FELTESSE, la tarification solidaire ne va pas arriver en 2022 ou 2023. Elle va arriver en 2019, sauf qu'entre temps, on n'est pas resté sans rien faire. On est passé, pour la tarification gratuite, de 28 000 personnes à 44 000. Cela veut dire qu'il y a aujourd'hui 50 % de plus de gens qui bénéficient de tarification gratuite parce que nous avons assoupli le fait de contrôler tous les 3 mois, en donnant la gratuité pour un an. Voilà aujourd'hui, la vraie réalité. Cela veut dire que les gens qui sont vraiment en difficulté, ont la possibilité d'avoir la gratuité, et je remercie les associations d'en avoir fait une grande publicité auprès de leurs adhérents, ce qui nous a permis de le réaliser. La ligne B, elle va s'améliorer, Monsieur FELTESSE. Il y a des appareils de voie qui vont être changés à la Barrière Saint-Genès, cela a été voté dans le plan d'urgence, ainsi que les coffrets.

Monsieur CHAUSSET, on ne reste pas sans rien faire. Cette semaine, j'étais avec Madame MELLIER à un COPIL (Comité de pilotage) sur les études ferroviaires sur l'étoile de Bordeaux. Évidemment qu'en 2030 la situation sera optimale, mais entre 2020 et 2030, on peut déjà faire des choses avec des arrêts supplémentaires dans toutes les gares de notre agglomération. On travaille dessus sauf que l'on est plusieurs autour de la table : SNCF, Région, et nous, Métropole, alors que quelque part, ce n'est pas tout à fait de notre compétence, et on a dit que si on ne participait pas, cela ne se ferait pas. Car Express, ce n'est pas non plus dans 20 ans. C'est à la rentrée 2019 sur deux lignes qui seront expérimentées, et on a travaillé cette semaine également sur ces deux lignes qui seront faites.

Concernant Monsieur JAY, je vais lui donner un seul chiffre : est-ce que les extensions sont nécessaires ou pas ? Blanquefort, on devait atteindre le chiffre de 6 000 passagers/jour en 2021. Nous sommes aujourd'hui en 2018 à 7 000. Cela veut dire que cela marche mieux que ce que l'on avait mis dans les études. Et on a même été obligé cette année, parce que cela marche tellement mieux, de renforcer la fréquence aux heures de pointe car il y a davantage de passagers, les gens ont bien compris que pour faire Blanquefort - Quinconces en 22 minutes avec le tram, c'est plus facile qu'en 40 minutes avec le bus.

Et, enfin, juste pour dire à Madame BOST que, dès le 1^{er} janvier, pour toutes les opérations d'accueil de nouveaux habitants, KEOLIS se propose de leur remettre un bon. Ils auront la possibilité d'avoir un abonnement d'un mois pour tester le réseau. Ils leur sera remis à leur arrivée dans la nouvelle commune.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, mes chers collègues, pour ce très intéressant débat. Quand on vous écoute, quand on écoute en tout cas certains d'entre vous, on se demande si vraiment la vie quotidienne de nos concitoyens n'est pas une forme d'enfer. J'essaie de me rassurer. Dans le cadre de Bordeaux Métropole 2050, l'IFOP a questionné un grand nombre de nos patriotes de la Métropole, je le précise. « D'une manière générale, êtes-vous satisfait ou pas satisfait de vivre ici dans la Métropole bordelaise ? ». 90 % de satisfaits. Deuxièmement, « Au cours des dix dernières années, diriez-vous que Bordeaux Métropole a changé ? » « Plutôt en bien », 85 %. « Plutôt en mal », 12 %. Voilà. Ce n'est pas si mal après tout.

Le réseau Transports Bordeaux Métropole (TBM) est un succès. Il est saturé. C'est la raison pour laquelle la gratuité, entre autres raisons, n'est pas une bonne idée, et je ne proposerai pas la gratuité des transports. Le raisonnement de Monsieur CHAUSSET me paraît très pertinent. Dans des villes où le réseau n'est pas suffisamment fréquenté, cela peut avoir un effet d'incitation. Chez nous, ce serait tout à fait contre-productif. Et d'où

viendront les recettes ? Ne laissons pas croire à nos concitoyens que le transport est gratuit. Le transport coûte. Il faut bien que quelqu'un paie. Donc, ce n'est pas une bonne idée.

Le parallèle de Monsieur GUICHARD avec le stade ne me convainc pas du tout parce que, malheureusement, le stade n'est pas plein. Il est vrai que la baisse des tarifs peut le remplir, ce n'est pas le cas du réseau de transport. Nous allons avoir des efforts très importants à faire pour la maintenance de ce réseau dans les prochaines années, y compris le réseau de tramway qui n'est pas toujours aussi bien entretenu que l'on pourrait le souhaiter aujourd'hui.

Sur la tarification sociale, Monsieur FELTESSE nous dit que c'est indécent. Certes, c'est ce que j'ai dit au patron de THALÈS. Vous vous êtes adressés, nous nous sommes adressés à une des plus grandes entreprises mondiales en matière d'électronique. Ils sont incapables de faire fonctionner le système que nous leur avons commandé. On va y arriver en 2019 et ce qu'a dit Monsieur DUPRAT est très important. D'ores et déjà une partie très large de nos concitoyens les plus modestes et les plus fragiles ont accès à la gratuité.

Deuxième remarque qui nous éloigne peut-être un peu de ce débat, encore que l'on a beaucoup parlé de la trottinette. J'ai un souci de Maire de Bordeaux : aujourd'hui dans ma ville, c'est l'anarchie. Les cyclistes font n'importe quoi. Ils circulent sur les trottoirs. Ils ne respectent aucun feu tricolore. Ils prennent des voies à contresens alors que cela n'est pas autorisé. Je constate qu'aujourd'hui le week-end, il y a maintenant des courses cyclistes dans Bordeaux, avec des cyclistes en tenue sportive qui traversent la ville à toute vitesse. Les personnes âgées sont profondément affectées par ces comportements. Les trottinettes, c'est la même chose. Il va falloir remettre de l'ordre dans tout cela. J'ai demandé une opération de communication sur le Code de la rue. Respectons-nous les uns, les autres. Et par ailleurs, il faut réglementer sur les nouveaux modes de déplacement, trottinettes électriques ou pas, les gyropodes aussi qui donnent lieu à beaucoup d'accidents, etc. Madame BORNE nous a annoncé que dans la Loi sur les mobilités, on allait créer un concept de licence. Donc, les collectivités territoriales pourront faire ce qu'elles ne peuvent pas faire aujourd'hui : cadrer, autoriser ou ne pas autoriser, ce genre de pratiques extrêmement sympathiques. Il ne s'agit pas de les interdire, mais de les réguler. J'entends dire qu'il faut modérer la vitesse. Nous sommes en train, dans Bordeaux ville, de généraliser les zones 30. Il y en a beaucoup, beaucoup, il faut ensuite les faire respecter.

Troisième point, est-ce que nous anticipons suffisamment ? Je pense que oui. Nous avons de grands enjeux devant nous : un plan rail, le développement des cars express, l'action sur le covoiturage. Je ne pense pas que l'idée de la 3^e voie de la rocade soit une bonne idée. Le covoiturage, il faut l'organiser dans le cadre des plans de déplacement d'entreprise parce que ce sont les gens qui vont travailler au même endroit, qui sont les mieux à même de covoiturer. Donc, comme THALÈS le fait, par exemple, sur l'Aeroparc, il faut aussi le faire, Monsieur le Directeur général, sur ce site de Mériadeck avec les autres administrations, monter des plans qui incitent nos concitoyens à covoiturer.

Je suis en désaccord avec la plupart des Verts et des autres ici présents. Un jour ou l'autre, on ne fera pas l'économie du contournement de Bordeaux. Est-ce qu'il sera grand ou est-ce qu'il ne sera pas grand, les véhicules automobiles ne disparaîtront pas de la circulation. C'est une vue complète de l'esprit que de le croire. Même si c'est cela, ce sera toujours 50 %.

Je reviens sur ce que nous dit Monsieur FELTESSE. Nous sommes en train de rater le prochain virage. Non. Nous sommes en train de travailler, aujourd'hui, activement sur les téléphériques, sur l'utilisation des drones urbains. Nous venons de signer un accord avec la Région et l'Europe pour réfléchir à l'utilisation des drones non seulement dans le

transport des marchandises, mais même peut-être dans le transport des personnes. Naturellement, toutes les applications intelligentes sur le stationnement, le transport ou les circuits, il y a bien longtemps que nous les appliquons ici, chez nous et je pourrais citer beaucoup d'autres exemples. Nous aurons, d'ailleurs, au mois de novembre prochain, un grand rendez-vous pour faire le bilan du Grenelle des mobilités que vous aviez lancé, il y a quelques années. À mi-parcours, on va faire le bilan pour lancer un certain nombre d'idées nouvelles.

Je suis très attaché, moi aussi, à une réflexion sur l'utilisation du véhicule individuel. Il ne disparaîtra pas. Simplement, il faut imaginer d'autres usages. Il faut des véhicules propres, électriques le plus possible. Il faut ensuite des véhicules à usage collectif le plus souvent possible. C'est l'autopartage, c'est le covoiturage. Je suis bien d'accord avec cela. Il faut des véhicules connectés qui permettent effectivement de mieux se débrouiller dans la circulation générale ou dans le stationnement qui est souvent une cause d'embouteillage et de congestion.

Voilà pour vous dire que sur toutes ces questions-là, nous sommes à la manœuvre. J'ai oublié les téléphériques sur lesquels nous sommes en train de travailler aussi. Quand je lance une étude sur un téléphérique de Bègles à la Rive Droite, immédiatement, les élus de Bassens et de Lormont ou de Cenon me demandent de lancer aussi une étude sur un téléphérique qui pourrait desservir leurs communes, n'est-ce pas Jean-Pierre TURON ?

Voilà. On est à la manœuvre sur tout cela. On travaille beaucoup. Je voudrais remercier Christophe DUPRAT dans son domaine, Michel LABARDIN aussi sur le déplacement du futur et nos services qui sont soumis à une pression considérable. On leur demande des études nouvelles tous les matins. Ils les font avec compétence, mais leur charge de travail a aussi des limites. C'est la raison pour laquelle l'imagination doit être un peu cadrée de temps en temps.

Monsieur FELTESSE, vous allez me dire que vous pensez que l'on rate le virage. Eh bien, nous constaterons notre désaccord là-dessus. Je crois que l'on est en plein virage sur les mobilités du futur.

M. Vincent FELTESSE : Juste deux remarques rapides.

Un, on se félicite tous du succès aujourd'hui du réseau TBM. On se souvient bien des conditions, il y a quelques années. La force, à l'époque, de KEOLIS, n'a pas été d'offrir des kilomètres de tramway supplémentaires, cela a été de partir des usages des quotidiens des gens et de faire une offre adaptée à la demande. C'est cela qui nous permet, aujourd'hui, d'avoir un tel succès, et les extensions de tramway. KEOLIS avait fait cette analyse que nous, honnêtement, nous n'avions pas du tout au niveau de la Communauté urbaine et c'est pour cela qu'ils ont réussi leur pari. Moi, je dis que nous sommes à un moment où, en termes de mobilités, les choses sont en train de changer radicalement et que ce n'est pas y répondre juste en accumulant différentes offres. Il faut que l'on comprenne le métabolisme de la mobilité, que l'on prenne en compte les questions de financement. C'est l'exercice prospectif que la Région Île-de-France fait avec l'État et avec la Ville de Paris, et nous sommes là-dedans. C'est pour cela que j'ai des craintes sur les décisions que nous prenons ensemble. Il y a des débats interdits. Le débat, par exemple, du péage urbain est un débat interdit alors qu'il y a des retours sur investissement qui sont intéressants. Et moi, j'aimerais bien que sur ces projets-là, on mette en concurrence quelques équipes qui nous fassent des offres globales, et pas juste KEOLIS, et pas juste la SNCF. C'est tout.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est ce que nous faisons, et on le démontrera dans la réunion que j'ai annoncée au mois de novembre sur notre stratégie de mobilité qui se déroule à tous les niveaux : dans nos relations avec l'État, avec la Région, dans nos responsabilités propres et dans l'effort d'anticipation que nous essayons de faire aussi. Cela dit, toutes les suggestions, toutes les idées sont les bienvenues.

Je suppose que personne ne s'opposera à cette délibération qui a fait l'objet d'un débat d'une heure et demie. Il nous en reste 40 multiplié par une heure et demie, je vous demande de régler vos montres.

Pas d'opposition sur cette délibération ? Pas d'abstentions ? Très bien.

Communication effectuée

Monsieur RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Nous changeons de délégation. Délégation de Madame CALMELS, délibérations n° 8 : « Appel à manifestation d'intérêt AIRE pour le foncier économique ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vais peut-être prendre une décision contestable, mais comme je suis le maître de l'ordre du jour, on ne va pas présenter ces délibérations les unes après les autres. Monsieur JAY veut faire une intervention commune puisque maintenant, il demande des trains de regroupement. Vous faites vos observations et Madame CALMELS pourra vous répondre sur chacun de ces points.

Mme CALMELS

(n°8) Appel à manifestation d'intérêt AIRE pour le foncier économique - Résultats - Protocole d'accord opérationnel avec les propriétaires - convention de partenariat avec chaque équipe lauréate - Décision - Autorisation

Mme CALMELS

(n°9) Bordeaux Superyacht Refit - Subvention de fonctionnement complémentaire du 1er septembre au 31 décembre 2018 - Décision - Autorisation

Mme CALMELS

(n°10) Association Aerospace Valley - Année 2018 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Mme CALMELS

(n°11) Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde - Subvention de Bordeaux Métropole - Bordeaux So Good édition 2018 - Décision - Autorisation

Mme Virginie CALMELS présente les rapports

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, je voulais juste signaler que je voterai ces délibérations. Il s'agit d'actions qui visent au développement économique, et donc à améliorer les revenus des habitants de notre Métropole. Les dépenses proposées sont des participations. Elles sont, en général, minoritaires à des opérations auxquelles participent effectivement des entreprises ou la Chambre de commerce et d'industrie. Donc, il y a un effet de levier intéressant. C'est positif, et c'est

pour cela que nous voterons ces dépenses alors que nous sommes, en général, plutôt poussés à l'économie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur JAY, nous avons vraiment un point de méthode. Si vous demandez le dégroupement de délibérations pour nous dire que vous les approuvez, cela retarde nos débats et cela ne sert à rien. Si vous les approuvez, il faut les laisser regroupées et, à ce moment, on les vote tous ensemble. Cette intervention me surprend beaucoup. En général, quand on dégroupé une délibération, c'est soit pour la critiquer, soit pour engager un débat.

Madame CALMELS, il n'y a rien à répondre ?

Mme Virginie CALMELS : Non, il n'y a pas grand-chose à répondre. Je profite juste que vous me donniez la parole pour souligner quand même cet appel à manifestation d'intérêt AIRE parce qu'il y avait deux remarques importantes.

La première, c'est que dans le développement économique et la feuille de route que nous avons validée ici dans cette instance, on ne se concentre pas que sur l'opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique ou les deux opérations d'intérêt métropolitain (OIM), mais on développe sur l'ensemble des territoires, et là c'est intéressant puisque vous le savez, pour AIRE, c'est 7 lauréats que nous validons aujourd'hui sur des territoires comme Blanquefort, Bordeaux, Carbon-Blanc, Eysines, Le Bouscat et Lormont.

C'est important aussi de souligner la dynamique en matière de projet immobilier d'entreprise au service des entreprises du territoire.

Et enfin, l'innovation, et notamment une grande ambition environnementale qui est vraiment une priorité de ce projet. Donc, je voulais simplement vous en dire un tout petit mot très bref.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Donc, il n'y a pas d'opposition sur ces délibérations si j'ai bien compris ?

Mme Anne WALRYCK : Simplement, pardon, non-participation au vote sur la délibération n° 11.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Ces délibérations sont donc adoptées.

Affaire n°8 : Unanimité

Affaire n°9 : Unanimité

Affaire n°10 : Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE

Affaire n°11 : Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame WALRYCK

Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose d'aborder l'affaire n° 17, Monsieur BOBET : « Affectation des recettes des Forfaits de post-stationnement reversées par les communes à Bordeaux Métropole aux dépenses de mobilité portées au budget annexe transports ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur BOBET.

M. BOBET

(n°17) Affectation des recettes des Forfaits de post-stationnement (FPS) reversées par les communes à Bordeaux Métropole aux dépenses de mobilité portées au budget annexe transports - Décision - Autorisation

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui demande la parole ?

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, nous souhaitons revenir sur la 9, c'est-à-dire sur le Refit.

M. le Président Alain JUPPÉ : Elle était dégroupée la 9 ?

Mme Claude MELLIER : Oui, la 9 est dégroupée.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération qui porte sur le Port de Bordeaux, et le Port, vous l'avez vu, a fait la une de l'actualité ces dernières semaines. Il est, en effet, accusé d'immobilisme et certains annoncent déjà sa mort. « Comment le sauver ? » disait SUD-OUEST.

La délibération qui, ici, nous appelle à soutenir l'activité de Refit et de réparation navale en direction des croisières fluviales et des bateaux de plaisance, sans oublier le démantèlement à la forme 3 Bassens, démontre bien le contraire. Le potentiel de développement de notre Port est bien réel quand les collectivités décident de se mettre autour de la table pour soutenir un projet, et je rappelle, à cet effet, notre camarade Vincent MAURIN qui a été un des premiers à porter la défense de ce projet dans cette assemblée.

Ce projet de Refit, ce sont de nombreux emplois créés, et nous nous en félicitons, mais poursuivons sur cette dynamique. Si le port aujourd'hui perd un opérateur avec MSC

(Mediterranean Shipping Company), ce n'est pas pour autant qu'il n'a pas d'avenir. En effet, le Port récupère des trafics comme le quartz, le clinker ou la ferraille, et certains containers de la MSC sont redistribués par la Compagnie maritime d'affrètement-Compagnie générale maritime (CMA-CGM). Alors que notre institution est engagée dans de nombreuses actions, en lien avec les changements climatiques et la réduction des gaz à effet de serre, nous ne pouvons pas nous satisfaire du report modal actuel du trafic de marchandises qui passe à 95 % par la route et notre rocade. Nous souhaitons donc de réels engagements de la Métropole, vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, sur le plan rail, mais en développant également le fret rail, comme sur le développement des activités fluviales et maritimes aujourd'hui trop uniquement cantonnées à un usage touristique. Imaginons des flux intra-métropolitains comme les déchets, par exemple, et soyons partenaires de notre Port qui a de très nombreux atouts, et pas seulement celui d'avoir des emprises foncières pour des projets immobiliers. Mettons-nous tous, collectivités locales, État, et Direction du Port autour d'une table pour redonner un projet offensif au Port de Bordeaux répondant aux attentes des entreprises pour y attirer des trafics qui sont aujourd'hui, malheureusement, sur nos routes, et n'hésitons pas à utiliser notre fleuve beaucoup plus qu'aujourd'hui.

Enfin, aménageons les nombreuses emprises foncières du Port pour y accueillir des entreprises. Voilà les gestes qu'attendent aujourd'hui les acteurs économiques du Port de Bordeaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous n'allons pas ouvrir un débat sur l'avenir du Port de Bordeaux qui est un port mal géré et dont l'avenir est aujourd'hui très problématique. Toute une série d'opérations a été lancée. Le Gouvernement a demandé au Préfet un rapport qui vient d'être remis.

Dans la loi sur les mobilités, je pense que cette question sera abordée. Donc, je suis tout à fait prêt à ouvrir un débat sur l'avenir du Port le moment venu, mais je crois qu'aujourd'hui, cela n'est pas vraiment l'objet de nos délibérations.

Je constate que sur cette 9 qui a déjà été votée, vous votez aussi pour Madame ?

Très bien. Maintenant, on pourrait peut-être passer à la suite. Nous en étions à la 17, c'est l'affectation des recettes du Forfait Post-stationnement (FPS). Est-ce qu'il y a des prises de parole là-dessus ?

Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, je suis opposé au FPS et à son montant traumatisant. Je suis opposé au tout payant. Le stationnement payant devrait être limité aux zones ciblées et non pas étendu à toute la ville ; utilisons le système des zones bleues.

Pour ce qui est de l'affectation des recettes, c'est l'objet de ce vote, nous proposons de faire un effort sur l'offre de stationnement, soit sous forme de parc, ou plus simplement en augmentant le stationnement de rue. Il faut offrir plus de places aux deux roues, c'est un problème, et aux voitures. Et nous proposons de faire un effort particulier pour la sécurité des cyclistes et des piétons. Nous voterons cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Je ne vais pas, là non plus, ouvrir un débat sur le stationnement. On l'a eu déjà à de nombreuses reprises. Je constate simplement deux choses, c'est que les recettes du Forfait post-stationnement sont affectées de façon très précise d'abord au développement des transports comme ici et, s'agissant de la Ville de Bordeaux, au développement de la Police municipale pour la sécurité de nos concitoyens.

Deuxième remarque, je suis, à l'heure actuelle, soumis à de fortes pressions dans plusieurs quartiers, Monsieur JAY, pour étendre le stationnement résidentiel. Je vous le signale au passage parce qu'il donne des résultats très positifs dans certains endroits où il a été instauré. J'ai décrété un moratoire. Donc on va respecter ce moratoire, mais il y a bien un moment où il faudra se poser la question.

Sur cette affectation, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Monsieur BOBET, toujours.

M. Franck RAYNAL : Affaire n° 20, Monsieur BOBET : « Tarifs taxe de séjour 2019 ».

M. BOBET

(n°20) Tarifs taxe de séjour 2019 - Décision - Approbation

M. Patrick BOBET présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DELAUNAY a demandé la parole.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Maire, je n'interviens pas tant sur le pourcentage, le taux de la taxe, que sur un point que vous connaissez très bien, qui est le fait qu'Airbnb est un collecteur de taxes, et qu'il a aujourd'hui sur notre ville, et sur l'ensemble de notre Métropole, un impact tout à fait considérable. Et en particulier, sur un sujet qui concerne la plupart de nos villes de la Métropole qui est le logement étudiant. Vous savez qu'en 10 ans, la Métropole bordelaise a vu des loyers augmenter de 28,4 % pour un loyer dans le parc privé qui est aujourd'hui à 10,5 euros par mètre carré en moyenne, mais qui peut atteindre 15 euros pour les T1 qui sont ceux qui sont le plus demandés par nos étudiants. Les étudiants sont nombreux, vous savez que Bordeaux est le 4^e pôle universitaire de France avec 92 000 étudiants, population qui a connu une croissance de 40 % en 15 ans. Je dois dire que nous en sommes tous, j'en suis sûre, fiers. Les projections montrent une progression supplémentaire de 30 % d'ici 12 ans, soit un passage à 120 000 étudiants en 2030. Malheureusement, Bordeaux est la ville qui a connu l'augmentation la plus forte en un an, au cours de ces dernières années, du montant des loyers T2. J'ai regardé - je vous en ferai grâce - l'Observatoire de ces tarifs, et nous avons atteint 11,06 %, ce qui est tout à fait considérable. Et pourquoi ? Bien évidemment, parce que l'offre de logements, de locations saisonnières à Bordeaux est en grande partie occupée par Airbnb avec 7 700 offres, 1 500 chambres et 6 200 appartements, et donc une offre qui, d'ailleurs, ne suit pas, malheureusement, toujours la réglementation que nous devons imposer et qui augmente beaucoup le coût des loyers et diminue l'offre étudiante.

Voilà le problème que je vois que tout le monde approuve. C'est un problème que nous partageons tous, et pour lequel nous devons être certainement beaucoup plus sévères. Je veux seulement, une fois encore, le souligner car c'est une réelle souffrance de voir qu'aujourd'hui, à Bordeaux, des étudiants, et j'espère qu'ils ont trouvé une solution depuis, dorment dans leur voiture. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, chers collègues, nous l'avons déjà évoqué dans cette instance, nous regrettons que les taxes de séjour pour les établissements de luxe, c'est-à-dire les 4 et 5 étoiles ne soient pas au plafond des barèmes. Pour les 5 étoiles, cette délibération proposait une taxe de 3,50 euros alors que nous pouvions la fixer à 4 euros et que nous n'avons pas modifié les tarifs depuis 2016. Vous en conviendrez, cette augmentation n'effrayera pas des clients capables de s'offrir une nuitée à 150 ou 200 euros. Or, il est regrettable de se priver de cette manne financière alors que cette mesure aurait très peu d'effets sur l'attractivité touristique de ces hôtels.

Concernant l'application de la taxe aux non-professionnels, et en particulier aux loueurs Airbnb, nous savons et nous faisons le constat que les mesures prises pour diminuer l'impact de ces locations sur le marché immobilier n'ont pas engendré les effets escomptés. La location saisonnière illégale continue et le délai de 120 jours ne nous semble pas assez contraignant pour que la location d'un bien à l'année redevienne attractive. Nous proposons donc d'abaisser cette durée maximale du nombre de jours de location à 90 jours, ce qui nous semble suffisant pour des personnes souhaitant partager leur logement lorsqu'ils sont absents ou dans un cadre non-professionnel.

Je voudrais aussi reprendre les propos de Michèle DELAUNAY et m'y associer. Nous ne pouvons que constater et regretter la situation déplorable que vivent aujourd'hui tous les jeunes étudiants dans cette rentrée universitaire. Je voudrais en témoigner puisque je travaille sur le domaine universitaire. Je vois des jeunes qui dorment dans leur voiture. Je vois des jeunes qui dorment sous des tentes QUECHUA. Et je voudrais aussi en témoigner en tant qu'Adjointe à l'action sociale à Mérignac, nous avons aujourd'hui des demandes de domiciliation de jeunes qui sont dans une situation de non-logement. Donc, pour cette situation qui est très alarmante, très préoccupante, il faut vraiment que nous prenions des mesures beaucoup plus sévères, Michèle DELAUNAY le disait, en tout cas des mesures qui soient les plus satisfaisantes et les plus efficaces.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Oui, je vous remercie. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous pouvons tout d'abord nous féliciter de cette délibération qui entend fixer une taxe plus raisonnable pour les hébergements non classés et sans classement amenant un apport financier, bienvenu et justifié, à l'heure où les fonds publics se font rares. Ce changement de tarif étant la conséquence d'ailleurs de la montée en puissance du géant Airbnb. Il est évident qu'Airbnb constitue aujourd'hui un marché important. Cette entreprise pourrait, si nous ne la régulons pas, se transformer en un véritable marché noir. L'affaire du réseau de prostitution d'août dernier le confirme ou encore celui de la commune de Vienne, non loin de Lyon en juin. Rendons-nous compte que le phénomène Airbnb présente aujourd'hui une zone d'ombre importante quant à son fonctionnement et quant à ses mécanismes qui ne sont que rarement liés dans les faits aux réglementations de la Métropole et des

communes. Au-delà même de ces faits, la montée et le développement sauvage et peu régulier de ces locations posent d'importants problèmes concernant la vie de quartier et le développement local. Regardons certains quartiers de Bordeaux qui du fait de locations toute l'année se trouvent presque entièrement dénués d'habitants bordelais. Cela a été dit précédemment, pensons aux étudiants pour qui trouver un logement en location sur Bordeaux, aujourd'hui, est un véritable parcours du combattant. Pensons aux habitants potentiels que pourraient accueillir ces quartiers, qui feraient vivre et rayonner ces zones, aujourd'hui, menacées. Nous tenions enfin à rappeler qu'actuellement les locations Airbnb déclarées ne sont que marginales par rapport à l'offre disponible sur le site internet. Nous voterons pour cette délibération, et je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame TOURNEPICHE.

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Un éclairage très, très rapide sur la question du logement. Alors, effectivement, comme le disait Michèle DELAUNAY, la problématique de la hausse des loyers est évidemment importante, mais ce qui est relativement nouveau du point de vue de l'Université, c'est que ce n'est plus la seule. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, à l'Université, il y a des étudiants qui auraient les moyens de payer un loyer, mais qui ne le peuvent plus tout simplement parce que la situation du logement est totalement saturée.

Il y a également une autre problématique qui peut être relevée au niveau de l'Université qui tient au fait que ce sont majoritairement les étudiants internationaux qui sont dans des situations extrêmement problématiques. Et on peut citer un élément chiffré très simple, même s'il est très certainement sous-évalué : on estime aujourd'hui à l'Université de Bordeaux qu'il y a 300 étudiants qui sont en demande de logement.

Pour terminer très rapidement, on peut rejoindre ce que dit notre Recteur assez souvent lorsqu'il se prononce sur cette question où il appelle, en fait, à la communauté, à la population. Il appelle à la réflexion, à la bonne volonté générale sur cette question, et notamment ceux qui ont la possibilité de louer et qui le font notamment sur Airbnb : Qu'ils se posent la question de « Est-ce qu'il vaut mieux louer sur Airbnb ou louer à un étudiant ? ». Je vous laisse le soin de répondre à cette question. Pour moi, en tout cas, la réponse est très claire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame IRIART.

Mme Dominique IRIART : Oui, Monsieur le Président, merci. Dans la mesure où le logement étudiant a été, à plusieurs reprises, cité, je me permets brièvement d'apporter quelques éclairages. Il est évident, depuis plusieurs années déjà, que la situation est difficile pour les étudiants à chaque rentrée. Donc, nous avons bien sûr lancé des réflexions sur cette question. Il y a un Observatoire du logement étudiant qui est en train d'être mis en place par la commune de Talence pour bien identifier la réalité de cette situation, et puis, ensuite arriver à déterminer les voies et moyens de l'améliorer.

Ensuite, je voulais signaler qu'il y a de plus en plus d'étudiants qui viennent sur notre agglomération, l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur et de la Métropole en général, en fait venir évidemment de plus en plus. C'est un phénomène qui devient de plus en plus prégnant. Même si nous construisons, nous serons toujours en train de courir après le nombre d'étudiants qui va croissant et qui est prévu pour aller croissant encore jusqu'en 2040. Je pense qu'au-delà du béton ou de la construction, au-

delà aussi d'arriver à inciter à louer à des étudiants plutôt qu'à louer sur Airbnb, il faut aussi que l'on pense à des solutions innovantes. L'Université de Bordeaux incite, par exemple, ses salariés à louer ou à héberger des étudiants à titre temporaire ou pour une année scolaire de manière gratuite ou contre rémunération.

Et puis, on va aussi orienter le forum urbain sur une étude concernant les freins au logement intergénérationnel puisqu'il y a des collectivités sur notre agglomération qui ont souhaité déjà, depuis plusieurs années, lutter contre l'isolement des personnes âgées en leur ouvrant la possibilité de louer une chambre à un étudiant. Mais nous avons rencontré de nombreux freins à cet effet. Le forum urbain que nous finançons va lancer une étude sur les freins à ce logement intergénérationnel de manière à ce qu'idéalement nous puissions les lever. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur BOBET, je constate que cela n'est pas le niveau de la taxe de séjour qui fait problème. Donc, si vous me le permettez, je voudrais apporter quelques éléments de réponse. La situation du logement étudiant est extrêmement difficile, et même, je dirais douloureuse tout particulièrement au cours de la dernière rentrée. Et cela n'est pas très agréable de recevoir un courrier comme celui que j'ai reçu d'une étudiante de Nancy qui me dit : « J'ai trouvé une formation qui m'intéresse à Bordeaux, je me suis inscrite à l'Université, je n'ai pas trouvé de logement, je repars à Nancy ». Donc, nous sommes dans une situation de pénurie extrêmement grave. On pourrait se consoler en disant que c'est le cas de toutes les villes universitaires, mais, enfin, ce qui nous intéresse, c'est Bordeaux. Pourquoi ? Parce que nous assistons à une croissance démographique exponentielle du nombre d'étudiants. Aujourd'hui, c'est - les chiffres varient - pour ceux qui nous sont donnés 92 000, 95 000. Peut-être demain 100 000. C'est vraiment une véritable explosion et comme l'a dit Madame IRIART, nous courons un petit peu après, malgré l'effort qui a été réalisé. La Région a fait un effort significatif. Je crois que l'on a augmenté de 80 % le nombre de logements étudiants construits au cours des dernières années. La Métropole également, mais ce n'est pas suffisant. Le Recteur m'a demandé une réunion de travail entre la Métropole, la Région et ses propres services pour essayer de voir les solutions que nous pouvons apporter à court terme ou à moyen terme. Il faut que nous programmions cette réunion. L'une des causes, c'est effectivement l'effet d'éviction provoqué par les plateformes de location en ligne, et tout particulièrement par Airbnb.

Je vous rappelle que, depuis le 1^{er} mars 2018, nous avons mis en vigueur à Bordeaux l'obligation d'un numéro d'enregistrement pour chaque meublé en location touristique. Cette obligation est aujourd'hui applicable et appliquée. L'obtention du numéro d'enregistrement a plusieurs effets. Lorsqu'il s'agit d'une résidence principale, la location est limitée à 120 jours et je dis à Madame CASSOU-SCHOTTE que c'est la loi. Si la loi abaisse ce plafond, on pense que ce sera bien. Lorsqu'il s'agit d'un meublé de tourisme, le propriétaire est immédiatement astreint à une compensation par un logement sur le même périmètre. Ce qui fait une exigence extrêmement forte. Voilà la réglementation que nous avons mise en place en nous inspirant d'ailleurs de ce qui a été fait à Paris. Est-ce que cela marche ? C'est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2018, le recul est assez faible. Nous avons mis en place une cellule de contrôle des meublés de tourisme. 320 immeubles ont été visités depuis la mise en place de cette cellule qui remonte à quelques mois, ce qui correspond à peu près à un millier de logements. 71 procédures ont été déclenchées vis-à-vis des hébergeurs qui ne respectent pas la loi. 16 de ces hébergeurs ont renoncé, ce n'est pas extraordinairement élevé. Sur les 71 procédures, 19 viennent d'un signalement, souvent des voisins, et les autres des relevés de terrain qui ont été faits par notre équipe. Nous avons évidemment saisi le Tribunal de Grande Instance en lui transmettant les premiers procès-verbaux d'infraction. La collecte des informations nécessaires à l'établissement de ces procès-verbaux est un peu difficile, et surtout ensuite, les délais de

jugement sont longs, environ 6 mois. Il est encore trop tôt pour apprécier l'efficacité de ce système. On me dit, je lis dans les colonnes de SUD-OUEST, auquel j'attache toujours la plus grande crédibilité, comme vous le savez, que l'on assiste déjà à un premier effet de désinvestissement. Le problème du Airbnb, ce n'est pas tant le propriétaire de son appartement qui s'en va en vacances et qui loue son appartement quelques jours, cela lui apporte un complément de revenus, il peut être bienvenu. Le problème, c'est les investisseurs professionnels qui achètent des logements pour les mettre ensuite sur des plateformes de façon systématique. Cela change la nature du quartier et provoque un effet d'éviction. C'est contre cela qu'il faut se battre, et on me dit que l'on assiste à un premier mouvement de désinvestissement des logements qui sont remis sur le marché par ces investisseurs pour ensuite revenir en location. Il faut continuer à encourager ce mouvement, mais là, on est devant une vraie difficulté. L'attractivité de Bordeaux est telle qu'après Paris, il semble que ce soit Bordeaux qui ait les faveurs de ces plateformes.

Monsieur HICKEL.

M. Daniel HICKEL : Oui, je voudrais dire deux mots Monsieur le Président sur la situation des étudiants. Il se trouve que, pendant 3 ans et demi de ma carrière professionnelle, je me suis occupé justement du logement étudiant pour le compte de la Région Aquitaine et nous avons créé en 2005 une politique régionale pour le logement étudiant sur trois volets. Dominique IRIART en a rappelé les éléments :

- Du béton d'abord, création de nouveaux logements, réhabilitation du parc existant.
- Deuxièmement, ce fameux dispositif qui a consisté à garantir les loyers pour les propriétaires qui louent à des étudiants. C'est le système Clé Aquitaine dont on nous disait qu'il ne fonctionnerait pas et qui a été étendu au niveau national.
- Et puis le troisième volet, c'était un volet matière grise. Et on avait, en particulier, créé un Observatoire du logement étudiant. Alors, il s'est perdu dans les sables, malheureusement, mais on le reprend maintenant.

En conclusion sur ce premier point, pour moi, il faut encore une fois mettre de l'intelligence dans le système, et vraiment savoir ce que l'on fait et donner de l'information à toutes les parties prenantes.

Deuxième point, c'est sur le nombre d'étudiants, Monsieur le Président. J'ai déjà été amené à vous dire ce que j'en pensais. Le chiffre que vous citez de 95 000, c'est le dernier chiffre de la DEP, Direction des études prospectives de l'Académie de Bordeaux, du rectorat. 95 356, de mémoire, je crois, c'était la rentrée 2016-2017. Pour moi, à la rentrée actuelle 2018-2019, il y avait 100 000 étudiants grosso modo à quelques centaines près.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous confirmez ce mouvement de croissance que nous avons beaucoup de mal à maîtriser, mais il faut aussi voir que c'est une chance formidable d'avoir autant d'étudiants dans Bordeaux. Cela anime intellectuellement et pas qu'intellectuellement la ville. C'est toujours très bon pour son niveau d'activités diurnes, et également nocturnes. Ce qui est un petit problème dans les quartiers centraux de Bordeaux. Enfin, on les accueille avec beaucoup de bienveillance et d'amitié.

Sur cette délibération présentée par Monsieur BOBET, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc, elle est adoptée. Je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,
Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

M. Franck RAYNAL : Toujours Monsieur BOBET. 25 délibérations sur des garanties pour divers emprunts des sociétés d'HLM, affaires 21 à 45.

M. BOBET

(n°21) MERIGNAC - SA d'HLM Mésolia - Charge foncière et construction de 76 logements collectifs locatifs sociaux, sis allée de Pagneau - Emprunts d'un montant global de 9 827 423 euros, des types PLUS et PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°22) TALENCE - SA d'HLM Logévie - Réhabilitation de la résidence autonomie pour personnes âgées "Bel Air", sise 7 rue Georges Pompidou - Emprunt de type PAM d'un montant de 2 564 684 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°23) TALENCE - SA d'HLM Logévie - Extension de la résidence autonomie pour personnes âgées "Bel Air", financement de la construction de l'extension de 32 logements collectifs locatifs, sise, 7 rue Georges Pompidou - Emprunts de type PLUS d'un montant global de 5 000 398 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°24) BASSENS - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Travaux de réhabilitation des 180 logements collectifs locatifs de la résidence "Beauval" située rue du Grand Loc - Emprunt d'un montant de 5 037 000 €, de type PAM, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°25) EYSINES - SACP d'HLM LE TOIT GIRON DIN - Charge foncière et acquisition en VEFA de 2 logements collectifs locatifs, 5, rue Armand Guiraud et 21, rue Jean Mermoz, résidence "Rue Mermoz" - Emprunts d'un montant total de 199 534 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°26) MERIGNAC - SA d'HLM ERILIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Carré Pradas, avenue des Fauvettes - Emprunts d'un montant global de 1 158 093 euros, des types PLUS et PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°27) BRUGES - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs, 495, route du Médoc - Emprunts d'un montant total de 1 136 751 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°28) SA d'HLM LOGEVIE - Réaménagement de lignes de prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Réitération de la garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°29) BORDEAUX - SA d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 7 logements collectifs locatifs sociaux, sis Bassins à Flot, 72 cours Dupré de Saint-Maur - Emprunts d'un montant global de 665 728 euros, des types PLUS et PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°30) SA d'HLM CLAIRSIENNE - Réaménagement d'une ligne de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réitération de la garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°31) LE BOUSCAT - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de l'usufruit locatif social de 18 logements collectifs locatifs, avenue de la Libération, îlot Renault, "Coeur du Bouscat" - Emprunts d'un montant total de 1 160 720 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°32) MERIGNAC - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 22 logements collectifs locatifs sociaux, sis résidence "Le Forum", au croisement de l'avenue de l'Yser et des rues Beaumarchais et Vieille Église - Emprunts d'un montant global de 2 503 184 euros, des types PLAI, PLUS et PLS auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°33) TALENCE - SA d'HLM Logévie - Réhabilitation et Extension de la résidence autonomie pour personnes âgées "Bel Air", sise 7 rue Georges Pompidou - Emprunt d'un montant de 846 665 euros auprès de la CARSAT d'Aquitaine - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°34) PESSAC - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Construction de 253 logements étudiants collectifs, avenue Henri Vizios, village 3 bis, résidence "Simone Veil" - Emprunts d'un montant total de 8 835 146 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°35) BRUGES - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs, 10, rue du Réduit, résidence "Evidence" - Emprunts d'un montant total de 1 466 223 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°36) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM LOGIS ATLANTIQUE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 9 logements collectifs locatifs, 315, route de Toulouse - Emprunts d'un montant total de 675 510 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°37) LORMONT - SA d'HLM DOMOFRANCE - Transformation de 23 locaux d'activité en logements collectifs locatifs PLUS au sein de la résidence "Génicart", rues Elisée Reclus et Pierre de Ronsard - Emprunt de 284 573 euros, de type PAM, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°38) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation du logement situé 110, rue Gustave Carde - Emprunt de 33 500 €, de type PAM, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°39) VILLENAVE D'ORNON - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 4 logements collectifs locatifs, 30, chemin de Méchive, résidence "Château Beauséjour" - Emprunts d'un montant total de 340 577 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°40) MERIGNAC - SA d'HLM Mésolia - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 20 logements collectifs locatifs sociaux en ULS, sis résidence ' Opal et Sens ', 445-455 avenue de Verdun - Emprunt d'un montant de 1 288 082 euros de type PLS auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°41) TALENCE - SA d'HLM Logévie - Extension de la résidence autonomie pour personnes âgées "Bel Air", achat d'une parcelle de 8000m² appartenant à la commune de Talence, sise 7 rue Georges Pompidou - Emprunt de type PTP d'un montant de 1 000 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°42) BEGLES - SA d'HLM CILIOPEE HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 24 logements collectifs locatifs, chemin de Mussonville - Emprunts d'un montant total de 2 529 076 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°43) PESSAC - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs, 68, avenue Jean Jaurès, résidence "Carré Vert" - Emprunts d'un montant total de 1 112 043 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°44) SA d'HLM CLAIRSIENNE - Réaménagement d'une ligne de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réitération de la garantie - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°45) GRADIGNAN - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Travaux de réhabilitation de la résidence "Le Bourg" comprenant 38 logements collectifs locatifs et située place Bernard Roumegoux - Emprunt d'un montant de 1 220 000 €, de type PAM, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. Patrick BOBET présente les rapports

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. C'est Monsieur JAY qui a demandé le dégroupement de ces 25 délibérations. Donc, vous avez une minute par délibération, 25 minutes.

M. François JAY : Non, non. Ne vous inquiétez pas, Monsieur le Président. Je voterai ces délibérations en faveur du logement social. Mais je profite de ce vote pour attirer votre attention sur la situation du logement social en France. Je vais aller vite. La France dispose de 23 % du parc européen de logement social alors que nous ne représentons que 13 % de la population européenne, et nous ne sommes pas non plus le pays le plus pauvre. Depuis des décennies, nous avons fait le choix d'un parc public de logements et d'une intervention forte de la puissance publique dans ce domaine. Pour quel résultat ? Si j'en crois la fondation Abbé Pierre, cette politique est un échec. Nous avons 4 millions de mal-logés en France. Selon l'INSEE, 18 % des foyers seraient logés en logement social en France contre 4 % en Allemagne. Que je sache, les Allemands ne sont pas mal logés malgré toutes les destructions de la dernière guerre. Au contraire, en consultant les annonces immobilières en Allemagne, j'ai constaté que les propriétaires ne demandent pas de dépôt de garantie, mais au contraire, offrent des mois de loyer gratuits pour séduire les candidats locataires. Situation radicalement différente. Et pourtant, nous consacrons au logement social des moyens considérables. La France, à elle seule, construit 40 % des logements sociaux d'Europe. J'ai l'impression que plus l'échec de cette politique d'inspiration socialiste est patent et plus nous continuons. Une étude de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) de novembre 2014 a montré que les aides publiques au logement étaient trop nombreuses et souvent attribuées sans contrôle véritable de leurs bénéficiaires. Les aides accordées aux bailleurs publics sont d'ailleurs six fois plus importantes que les aides accordées aux bailleurs privés, et pourtant le parc privé construit encore 3 fois plus de logements neufs que le public.

En même temps, si j'ose dire, les frais de gestion dans les organismes d'habitation à loyer modéré (HLM) représentent 20 % du montant des loyers encaissés et les organismes HLM ont un employé de gestion pour environ 69 appartements. Un ratio considérable. Récemment, nous avons appris qu'une coopérative HLM, mais pas de la Région, c'était de l'Île-de-France, organisait des formations pour son personnel dans des palaces parisiens. Il y a peut-être une relation. S'ajoutent tous les effets pervers de la gestion bureaucratique comme la question des attributions. Selon l'INSEE, 150 000 familles parmi les plus riches auraient un logement social en France. Nous sommes contents pour eux, mais ce n'est hélas que la partie visible du problème. Une fois qu'une personne bénéficie de l'avantage économique réel qu'est un logement social, cette personne ne veut plus le lâcher. Pour rien au monde, elle n'accepterait de bouger. Et quel est le prix social de cette rigidité ? Il y a des exemples célèbres de bénéficiaires de logements sociaux. Je citerai Monsieur Alexis CORBIÈRE ou la Ministre Roxana MARACINEANU. C'est pour des raisons sociales certainement que ces personnes occupent ces logements ! La loi nous fait obligation de construire des logements sociaux, c'est la seule raison qui me fait voter cette délibération.

Dernière remarque, il nous est demandé de garantir des emprunts. La somme totale des garanties que notre collectivité accorde est considérable. Vous venez de la donner. *A priori*

il y a peu de raisons qu'une société HLM fasse faillite, et en principe, elle a un capital immobilier qui devrait rassurer les prêteurs. En plus, ce capital va en augmentant au fil des années, avec l'amortissement progressif des emprunts. Le défaut d'une seule société HLM paraît peu probable, mais une faillite collective parce qu'une crise économique surviendrait provoquant une insolvabilité de beaucoup de locataires, cela est tout à fait plausible. Et c'est peut-être ce qui inquiète Jean-Claude TRICHET qui, dans une interview à Valeurs actuelles du 20 septembre 2018 a déclaré : « Je recommande la plus grande vigilance. Il est urgent de reprendre le contrôle de l'accroissement perpétuel de l'endettement, ce qui veut dire avoir une gestion rigoureuse des finances publiques et une maîtrise de l'endettement privé des entreprises et des ménages ». Et, oui, en cas de défaillance de 10 ou 20 % des locataires, ce serait l'ensemble des garanties que nous avons accordées qui joueraient, mais Bordeaux Métropole *is too big to fail*.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous êtes prêt à voter ces délibérations ? Personne d'autre ne s'est inscrit pour les contester, ni pour s'abstenir ? Je considère donc qu'elles sont adoptées.

Affaire n°21 : Unanimité

Affaire n°22 : Unanimité

Affaire n°23 : Unanimité

Affaire n°24 : Unanimité

Affaire n°25 : Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Affaire n°26 : Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Affaire n°27 : Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Monsieur MANGON

Affaire n°28 : Unanimité

Affaire n°29 : Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Affaire n°30 : Unanimité

Affaire n°31 : Majorité

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,
Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

Ne prend pas part au vote : Monsieur MANGON

Affaire n°32 : Majorité

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,
Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

Affaire n°33 : Unanimité

Affaire n°34 : Unanimité

Affaire n°35 : Majorité

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,
Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

Ne prend pas part au vote : Monsieur MANGON

Affaire n°36 : Majorité

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,
Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Affaire n°37 : Unanimité des suffrages
exprimés**

Ne prend pas part au vote : Monsieur MANGON

**Affaire n°38 : Unanimité des suffrages
exprimés**

Ne prend pas part au vote : Monsieur MANGON

Affaire n°39 : Majorité

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,
Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Ne prennent pas part au vote : Monsieur
MANGON, Madame DE FRANÇOIS**

Affaire n°40 : Majorité

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,
Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

Affaire n°41 : Unanimité

Affaire n°42 : Majorité

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,
Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

Affaire n°43 : Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE
Ne prennent pas part au vote : Monsieur MANGON, Madame DE FRANÇOIS

Affaire n°44 : Unanimité

Affaire n°45 : Unanimité

Délibération suivante, 50.

M. Franck RAYNAL : Délégation de **Monsieur ÉGRON** sur le plan de formation de Bordeaux Métropole 2018-2021.

M. EGRON
(n°50) Plan de formation 2018-2021 de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

M. Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Le groupe communiste qui a demandé le dégroupement est parfaitement informé, je pense.

Mme Léna BEAULIEU : Oui, tout à fait. Cela va être bref. Merci. **Monsieur le Président**, chers collègues, le droit à la formation professionnelle des agents et fonctionnaires territoriaux est une composante du statut de la Fonction publique territoriale. En 2016, la réduction de la cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) passant de 1 à 0,9 % de la masse salariale en a fait une simple variable d'ajustement du budget des collectivités locales et territoriales, elles-mêmes durement touchées par les importantes baisses des dotations de l'État. Aujourd'hui, nous pouvons lire à de nombreuses pages de ce rapport « Suite au désengagement du CNFPT ». C'est un peu le monde à l'envers. Quel organisme mieux que le CNFPT est à même de former en connaissance de cause les fonctionnaires ? Nous lui avons réduit les financements, et maintenant, nous nous étonnons qu'il ne puisse mener à bien toutes les formations nécessaires à notre collectivité nous obligeant de plus en plus à faire intervenir des organismes de formation privés. Outre les outils, nous ne pouvons que nous réjouir de ce plan de formation et le voterons favorablement. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. **Monsieur ÉGRON**, vous avez des éléments de réponse ?

M. Jean-François EGRON : Oui quelques éléments. D'abord, il faut rappeler que cette baisse de 1 à 0,9 a été proposée par le Sénat en 2016, qu'elle a été actée. Maintenant, quelques éléments par rapport à Bordeaux Métropole. D'abord, il ne s'agit pas d'une subvention, mais d'une cotisation qui est d'un pourcentage sur la masse salariale, 0,9 % maintenant. D'autre part, aujourd'hui, ce montant de cotisation est de 1 124 918 euros. Il est supérieur de 10 % à celui de 2016 qui était de 1 026 000 euros. Évidemment, c'est en

raison de l'augmentation de la masse salariale. Cela veut dire que la Métropole verse plus cette année qu'elle ne l'a fait l'année dernière. Pour autant, il faut rappeler que le CNFPT n'a pas respecté l'engagement pris dans la convention triennale de 350 jours de formation non-payants et hors contrat. Si c'est bien 350 jours en 2016, 175 seulement en 2017 et 285 en 2018, soit une baisse de 23 %, contre 10 % seulement de baisse de cotisations et 10 % d'augmentation du montant de notre cotisation. Enfin, en 2017, le nombre de jours de formation va passer de 9 133 à 10 064, cela veut dire que nous l'augmentons de 10 %.

Et il faut le dire aussi, l'école interne que j'ai évoquée tout à l'heure, c'est-à-dire les agents qui forment d'autres agents, a pris le relais, et a pris sa part dans ces jours de formation, qui passe de – 13 % en 2016 à plus de 18 % en 2017, alors que la part du CNFPT passe de 49 à 44 %. Vous avez compris que l'enjeu pour notre collectivité va consister à négocier au mieux les conditions de la convention 2019-2021 pour que les 285 jours de formation en intra par an soient vraiment effectifs, qu'il y ait plus de souplesse dans l'organisation des formations et que l'on puisse ainsi conserver le CNFPT comme principal interlocuteur de notre plan de formation, à commencer par le plan de formation des encadrants qui va démarrer début 2019.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Merci. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Pas d'abstentions ? Merci.

Unanimité

M. Franck RAYNAL : Monsieur MANGON, délibération n° 63 : « Mise en vente par adjudication d'un immeuble métropolitain, rue Paul Bert à Bordeaux ».

M. MANGON

(n°63) Bordeaux - Mise en vente par adjudication d'un immeuble métropolitain sis 28, rue Paul Bert - Décision - Autorisation

M. Jacques MANGON présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Juste une précision sur ce dossier. C'est l'immeuble dans lequel fonctionne d'ores et déjà le réseau Paul Bert ou c'est un immeuble voisin ?

M. Jacques MANGON : Oui. C'est un immeuble dans lequel on avait gardé dans le patrimoine métropolitain le rez-de-chaussée pour y installer une association. On avait mis en vente les deux appartements de l'étage.

M. le Président Alain JUPPÉ : Parce que ce réseau associatif fait un excellent travail dans ce quartier. Donc, j'espère que la vente de cet immeuble ne remet pas en cause son installation. Non ?

M. Jacques MANGON : La procédure d'adjudication ne se fait qu'après que la commune a indiqué qu'elle ne souhaitait pas garder le bien, et après que les bailleurs sociaux ont signalé qu'ils ne voulaient pas le récupérer.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, pour répondre à votre question, ce sont effectivement les appartements qui sont mitoyens au réseau Paul Bert. Et c'est l'objet de mon intervention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Eh bien intervenez, Madame.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Une nouvelle fois, nous avons souhaité dégrouper une délibération relative à une cession de l'immeuble de la rue Paul Bert. N'allez surtout pas croire que nous faisons une focalisation sur la rue Paul Bert à Bordeaux, mais il faut avouer que ce dossier est un peu une arlésienne puisqu'il revient régulièrement dans notre assemblée depuis maintenant 2 ans, vous l'avez dit Monsieur MANGON.

En septembre 2016, notre groupe n'avait pas approuvé une délibération consistant en la mise en vente de plusieurs biens métropolitains au motif que nous souhaitions véritablement que toutes les pistes soient explorées pour le bien dont il est question aujourd'hui.

En juin dernier, notre assemblée a adopté, à notre regret, la décision de mettre en vente ce bien comportant deux appartements en plein cœur de Bordeaux. La complexité pour des bailleurs sociaux sollicités de s'engager dans la gestion de logements diffus, le prix peut-être aussi, avaient eu raison de toute manifestation d'intérêt de leur part. Toutefois, ce dossier revient aujourd'hui, 3 mois à peine après la dernière délibération au motif que la vente a été infructueuse à ce jour. Il nous est proposé donc de lui appliquer une décote de 30 %. Ce qui nous amène à vous poser deux questions, Monsieur le Président :

- Pourquoi un tel empressement à appliquer une décote, moins de 3 mois après la dernière mise à prix ?
- N'y a-t-il pas véritablement une pertinence à conserver ces deux logements comme logements du dispositif d'allocation de logement temporaire, par exemple, étant donné leur localisation à deux pas du centre social Paul Bert qui, vous venez de le rappeler, est une structure très importante et efficace dans le champ de l'action sociale et qui est susceptible de contribuer à l'accompagnement social de personnes ainsi logées.

Le sans-logement se vérifie chaque jour et confirme le besoin de disposer de logements de ce type. Nous connaissons tous ici la difficulté pour de nombreux ménages, et des personnes isolées à se loger ou à surmonter des périodes difficiles entraînant une rupture dans leur parcours de vie. Face à cette crise du logement, nous nous devons de trouver les modalités pour agir sur le diffus, et travailler dans la dentelle en lien avec les structures d'accompagnement déjà existantes. La mobilisation du patrimoine public sur ces enjeux de parcours d'insertion par le logement est indispensable, particulièrement dans le contexte d'emballement du marché immobilier bordelais.

Vous le savez, j'ai évoqué le réseau Paul Bert, je peux aussi parler du CCAS, y compris le CCAS de Bordeaux qui peut, effectivement, en disposant de ces biens, permettre à des familles dans le cadre de l'allocation de logement temporaire, de s'insérer progressivement dans le logement. Je peux vous en témoigner sur Mérignac. Lorsque nous avons la possibilité de disposer de parc immobilier public qui appartient à la Métropole, nous faisons toujours part de notre intérêt pour en disposer même lorsque ces biens sont voués à démolition. Nous les utilisons jusqu'à ce qu'ils soient démolis, et je peux vous assurer que nous permettons à des familles de rentrer ensuite dans le parc de logement social normal.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Tout d'abord, si vous le permettez, je veux dire que je parle principalement au nom d'Emmanuelle AJON, mais bien évidemment au nom de notre groupe des trois bordelais si j'ose dire. Pour votre bonne information, je rappelle, cela vient d'être dit, que ce bâtiment accueille deux logements, un type 4 et un type 2, en très bon état, dans un bâtiment qui est en plein cœur de Bordeaux, proche des transports en commun, et nous avons souligné aussi les proximités avec les structures sociales de ce quartier qui fait qu'il est d'une particulière utilité. Le bâtiment a, par ailleurs, été rénové il y a moins de 15 ans pour la Métropole puisqu'il accueille en rez-de-chaussée un équipement électrique du tramway. Il était géré jusqu'à maintenant par AQUITANIS et des agents de la Métropole y ont été logés d'ailleurs jusqu'à il y a peu de temps.

Parallèlement, je serai très brève, je vous rappelle la problématique du logement et de l'hébergement à Bordeaux qui, une fois encore, en fait un point chaud particulier pour les familles avec peu ou pas de ressources et les étudiants. Cela vient, vous le savez, nous l'avons rappelé, de la hausse continue depuis 10 ans des prix en locatif et de la disparition de 34 % du logement locatif par rapport à l'année dernière.

Dans ce contexte, cette vente pose deux problèmes. Bien sûr, un symbole de se défaire de logement public en particulier dans un quartier comme celui-ci au bénéfice du marché privé alors que nous devons faire face à la pénurie de logements à des prix adaptés pour répondre aux besoins d'habitat tant pour les familles, et cela pourrait être particulièrement le cas, que pour les étudiants. À quelques mètres, combien d'habitats précaires, combien de personnes qui se retrouvent à la rue ? Quelle collectivité pourrait, dans ce contexte, et dans ce quartier, je le souligne encore, abandonner le moindre logement au marché privé alors que chaque solution d'habitat nouvelle est recherchée comme un trésor chaque jour par plusieurs centaines de personnes ?

Le deuxième est la moins-value proposée, incompréhensible, pour mettre ce bien à la barre sans en rechercher une utilité sociale, comme l'ont dit nos voisins méridionaux. Aujourd'hui, ce n'est pas entendable de dire que l'on n'a pas pu trouver un bailleur pour gérer ce bien, une fois encore, particulièrement dans ce territoire. Donc, ce bâtiment, si nous le vendons, et avec des exemples bordelais que je ne vais pas rappeler ici de non-utilisation de logements, de bâtiments mis en vente, mais non vendus et mal utilisés, je pense que c'est une preuve de gaspillage et c'est avec beaucoup de sérieux, Monsieur le Président, que nous vous demandons de revoir cette disposition. En tout cas, nous voterons bien évidemment contre car nous la trouvons fâcheuse, délétère pour notre ville, et délétère même pour son image sociale. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, et chers collègues, cela fait partie des votes sans intervention que nous avons annoncés. Nous avons décidé de nous abstenir, mais au vu des discussions, de l'écoute de mes collègues Mesdames CASSOU-SCHOTTE et DELAUNAY, nous voterons contre. Nous changeons notre vote sur la 63. Nous passons de l'abstention au contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Oui, merci Monsieur le Président. Je ne reviendrai pas sur les derniers propos puisque j'y souscris totalement. Je veux tout simplement vous informer

que, lors de l'avant-dernière commission urbanisme, que j'ai eu l'honneur de présider, ce sujet est venu en débat. Je crois que les arguments viennent d'être développés à nouveau. Je crois qu'il serait intéressant, Monsieur le Président, que vous entendiez ces arguments de telle sorte que vous puissiez revoir votre position par rapport à ce projet de délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, quelques éléments de réponse. Tout d'abord, Madame CASSOU-SCHOTTE faisait remarquer qu'elle utilisait dans sa délégation méridionale les immeubles non occupés de la Métropole pour les confier à des utilités sociales avérées. On fait cela partout dans la Métropole. Ce n'est pas une spécificité méridionale.

Deuxième point, sur la question des logements eux-mêmes. Je redis le mécanisme de l'adjudication. Premièrement, lorsque des immeubles non occupés par la Métropole sont proposés à la vente, avant de l'être, on sollicite, d'une part, les mairies concernées, et d'autre part, tous les bailleurs sociaux pour leur demander s'ils en ont une utilité. Et dans le cas des bailleurs sociaux, il ne faut pas croire qu'ils ne sont pas intéressés au cas de l'immeuble de la rue Paul Bert. Simplement ils s'appliquent à eux-mêmes des équations économiques pour que leur activité demeure à peu près dans une perspective positive. Et notamment une question qui est constamment à l'esprit du bailleur social avant de se prononcer c'est « Combien faudra-t-il que l'on consacre de fonds propres à une opération pour pouvoir la mettre en œuvre ? ». Et si ce niveau de fonds propres est très élevé, par exemple, dépasse en gros un ordre de 15 % de fonds propres, en général, les bailleurs sociaux considèrent que cela aura un effet délétère sur l'équilibre de leurs comptes. Je crois que dans ce cas-là, le coût relativement élevé de la mise en vente au moins initiale avait dissuadé l'ensemble des bailleurs sociaux de se porter acquéreurs ou de déclarer leur intérêt pour ces biens. Après, il faudrait peut-être vérifier que la nouvelle mise à prix les maintient dans cette situation. Je ne peux pas garantir que cela a été parfaitement vérifié, on peut peut-être le faire, Monsieur le Président. Aller au-delà, cela veut dire que l'on fera peser sur nos bailleurs sociaux des équations économiques plus lourdes. Mais je m'en remets à la sagesse de l'assemblée et du Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez, on va peut-être inverser l'ordre des facteurs. Je souhaite que l'on reprenne contact avec les bailleurs sociaux en leur indiquant que la Métropole est prête à faire un rabais sur les prix pour voir s'ils se laissent convaincre de se porter acquéreurs et, à ce moment-là, on en redélibérera. Pour l'instant, je diffère la délibération.

Madame CASSOU-SCHOTTE vous avez satisfaction, ce n'est pas la peine de vous en réjouir.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je ne m'en réjouis pas parce que rien ne dit que les bailleurs sociaux répondront oui. Moi, je voudrais simplement dire à Monsieur MANGON que mes propos, ce n'était pas d'acquiescer puisque l'immeuble est métropolitain. C'est de le mettre à disposition de la Ville de Bordeaux et donc du CCAS, par exemple, pour pouvoir ensuite l'utiliser dans le cadre de ce dispositif.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, ce n'est pas la vocation de la Ville ou de la Métropole de gérer des appartements dans la ville. Il y a des bailleurs qui sont faits pour cela. Est-ce

qu'InCité a été contactée aussi ? C'est son rôle. On va reprendre la négociation, et on en reparlera.

Affaire retirée

Délibération suivante.

M. Franck RAYNAL : Délégation de Monsieur PUJOL : délibération n° 78 sur Bilan 2017 relatif aux accidents corporels de la circulation sur le territoire de la Métropole.

M. PUJOL
(n°78) Bilan 2017 relatif aux accidents corporels de la circulation sur le territoire de Bordeaux Métropole - Adoption

M. Patrick PUJOL présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur JAY a demandé le dégroupement.

François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, je voulais parler juste des chiffres des deux roues qui sont très mauvais et inquiétants, une accidentologie forte, et même certainement sous-estimée parce que je pense que beaucoup d'accidents de vélos quand ils n'impliquent que le cycliste ne sont pas déclarés. Il y a beaucoup d'accidents graves, beaucoup trop. Est-ce que ce n'est pas de nature à remettre en cause l'incitation à utiliser le vélo ? Il me semble qu'une des causes des accidents de vélos avec les véhicules motorisés est liée à la différence de vitesse. C'est presque une lapalissade, j'en ai conscience. Je suis un cycliste qui roule le plus à droite possible pour laisser les voitures me dépasser et je constate alors combien cette partie de la chaussée est souvent en mauvais état. En général, je rattrape la voiture qui m'a dépassé au feu suivant. Cela serait plus simple de se suivre sans se dépasser. Question de comportement, mais c'est un sujet difficile, j'en conviens. Nous retrouvons la question que vous avez évoquée, Monsieur le Président, la question de la limitation de vitesse à 30 à l'heure dans le centre-ville. Les choses vont certainement changer avec le développement des moyens nouveaux de transport, légers et individuels comme les trottinettes électriques, etc. Et en attendant, je souhaite que l'on pense aux cyclistes beaucoup trop victimes des accidents.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Monsieur le Président, juste une réponse rapide si vous le permettez. Les bicyclettes, c'est deux accidents sur les 26 répertoriés. J'ai bien précisé au début de ma présentation que les procédures de la Police nationale ont changé donc on n'a pas tous les accidents qui ont eu lieu en 2017 par rapport à 2016. J'ai demandé que la Police nationale puisse reprendre les statistiques de la même façon que les années précédentes. Un courrier a été fait en ce sens, j'attends la réponse. Et c'est surtout les cyclomotoristes qui sont concernés, comme je vous l'ai dit. Il y a plus de piétons qui, malheureusement, ont été tués pendant ces deux dernières années, et je vous en ai donné les raisons. Par contre, je ne vois pas pourquoi on interdirait l'utilisation du vélo ou que nous la diminuerions. Et que l'on ne continuerait pas à inciter nos concitoyens à utiliser le vélo dans le cadre des déplacements doux et des déplacements sur la Métropole.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, juste pour compléter les propos de Patrick PUJOL. Tous les chiffres sont clairs. Avec la pratique du vélo, partout où elle est exercée de façon importante, il y a 20 fois plus de gains en matière de santé que de ne pas faire de vélo. Effectivement, il y a une accidentologie 0, 1, 2, c'est toujours trop, mais il y a aussi tous les gains qui sont à prendre en compte, qui sont ceux autour de la santé, de la lutte contre le surpoids, l'hypertension artérielle, etc. Monsieur JAY, si vous avez envie de faire du vélo, je vous y encourage parce que ce sera, de toute façon, bon pour votre santé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Moi, je vais dire quelque chose de politiquement incorrect. J'ai pointé l'indiscipline des cyclistes, c'est vrai mais je voudrais quand même évoquer celle des piétons. J'ai vu que maintenant dans le Code de la route, quand on refuse la priorité à un piéton, c'est 6 points. Très bien. On pourrait peut-être aussi dans notre action d'information rappeler aux piétons que l'on ne traverse pas forcément en se jetant sous des roues des voitures lorsque le feu est vert pour les voitures. Cela devient un vrai problème. Il n'y a aucune discipline. Alors, je ne vais pas invoquer l'exemple de nos amis québécois ou de ce que l'on a vu en Scandinavie, mais enfin il y a peut-être aussi à rappeler que quand le feu est vert pour les voitures, on ne se précipite pas, même sur un passage protégé. Nous avons beaucoup d'efforts à faire pour améliorer la coexistence.

Madame BOUTHEAU.

M. Marie-Christine BOUTHEAU : Je voulais juste intervenir à propos des piétons qui marchent avec un téléphone. C'est un vrai problème, ils regardent leur téléphone. Pour un vélo, c'est toujours très gênant parce que c'est la chute immédiate.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous avez vu que, dans la statistique, les deux publics, si je puis dire, victimes principalement d'accidents mortels, c'est les motocyclistes et les piétons. Ce n'est peut-être pas les piétons qui sont toujours responsables, cela peut être le véhicule léger, mais enfin il y a un problème de ce côté-là.

Il faut adopter ce bilan ? Je ne sais pas ce qui se passerait si on refusait le bilan, ce serait curieux. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Unanimité

M. Franck RAYNAL : Toujours Monsieur PUJOL, délibération n° 79 : « Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ».

M. PUJOL

(n°79) Saint-Médard-en-Jalles - Aménagement du carrefour De Gaulle / Claudel / Proust / Valmy Baysse - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP)- Décision - Autorisation

M. Patrick PUJOL présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. C'est Monsieur JAY toujours qui a demandé la parole, qui est intarissable, décidément, avec ses demandes de dégroupement.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de lancer une procédure de DUP contre, si j'ai bien compris, un propriétaire pour l'achat d'une parcelle. Il n'y a pas de problème, c'est d'utilité publique puisqu'il s'agit de sécuriser un carrefour, mais je me pose la question : « Combien coûte une DUP ? » « Quel sera le retard avec une DUP ? », etc. Je me demande si on ne pourrait pas essayer d'améliorer l'offre de prix d'achat. La procédure est longue et coûteuse. Est-ce que l'on prend en compte tous ces éléments ? Est-ce que gagner quelques mois, cela n'a pas également un prix, comme peut-être aussi sauver des vies humaines ? Donc, je voulais proposer d'examiner l'augmentation du prix d'achat.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous êtes un ardent défenseur des propriétaires, mais l'expropriation pour cause d'utilité publique est un outil bien utile face à certains propriétaires qui se montrent très peu coopératifs. Monsieur PUJOL ?

M. Patrick PUJOL : Juste pour dire également que le lancement de cette opération n'implique pas obligatoirement l'arrêt des discussions avec le propriétaire. À un moment donné, quand même, il faut savoir arriver au résultat, et pour arriver au résultat, la Déclaration d'Utilité Publique est le seul moyen.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est un outil qui est très encadré, par les juges aussi. La propriété privée doit être respectée, mais il y a des moments où l'utilité publique doit aussi prévaloir.

Y a-t-il des votes contre ? Pas d'abstentions ? Merci.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. Franck RAYNAL : Délégation de Madame JACQUET, délibération n° 82 « Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics ».

Mme JACQUET

(n°82) Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC) - Avis - Adoption

Mme Anne-Lise JACQUET présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FEUGAS a demandé la parole.

M. Jean-Claude FEUGAS : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, il me semble important d'intervenir sur ce rapport qui porte à connaissance l'activité générale de notre délégataire pour l'eau et l'assainissement en 2017. Mais avant, je veux remercier ici nos services métropolitains qui en ont effectué un difficile travail de synthèse. À vrai dire, il n'y a rien de vraiment très nouveau qui nous soit amené dans ce rapport. Sur le plan technique, nous avons dans l'ensemble un délégataire qui, certes, fait son travail dans un domaine qu'il maîtrise professionnellement, mais dont la recherche première et de réaliser la meilleure rentabilité de sa DSP (délégation de service public).

Notre Métropole, c'est un constat, se trouve dans un bras de fer permanent depuis plusieurs années, et elle a eu lors de négociations, dans la dernière mandature, la possibilité d'alléger un peu la facture de l'usager. Cette situation dominante du délégataire est bien sûr à chercher dans le contrat signé qui lui a laissé les mains libres, lui permettant de réaliser ce que beaucoup de personnes, associations et élus, qualifient de « Contrat du siècle ». Un contrat que seuls les élus communistes avaient refusé de voter à l'époque, et dont j'étais. Mais plus globalement, ce contrat, comme celui de TBM (transports de Bordeaux Métropole) avec KEOLIS nous montre les mêmes mécanismes, à savoir ceux de délégataires qui essaient par tous les moyens de contourner les règles, de s'engouffrer dans la moindre possibilité d'un contrat afin de réaliser du profit au détriment des usagers. Mais comment ne pas voir et/ou comprendre que c'est le mécanisme même des DSP qui veut cela ? Nous pouvons accabler notre délégataire, mais la réalité c'est que la majorité de ce Conseil métropolitain porte la responsabilité politique de cette situation de par son choix effectué. Le groupe communiste pense que continuer à persévérer dans ce choix relève d'une faute. Merci de votre attention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Nous aurons ce débat, le moment venu, lorsqu'il s'agira de renouveler le contrat de délégation.

Sur le rapport lui-même, y a-t-il des votes contre ? Pas d'abstentions non plus ? Merci.

Unanimité

M. Franck RAYNAL : Délibération n° 85, « Pont Simone Veil », rapportée par Madame MELLIER.

Mme MELLIER

(n°85) Pont Simone Veil - Convention dévoiement de réseaux - Décision - Autorisation

Mme Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous avons un excellent concessionnaire qui maîtrise très bien la technologie : Quand j'ai inauguré, la semaine dernière, les très beaux équipements du Palais des sports, avec un gymnase de grande qualité, la ventilation ne marchait pas parce qu'ENEDIS avait branché le courant durant la matinée, et avait tout fait péter en se trompant dans le branchement ! Je ne suis pas extrêmement enthousiaste des travaux d'ENEDIS dans notre Métropole et dans la Ville de Bordeaux. Il y a des marges d'amélioration substantielles. Cela ne remet pas en cause cette convention, cela va de soi.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vais quand même anticiper sur la question que vous auriez posée, je ne peux pas vous tenir au courant de la progression de la médiation sur le Pont Simone Veil parce que, par définition, cette procédure est confidentielle. Elle va aboutir à la fin de l'année et, à ce moment-là, nous mettrons tout sur la table, bien entendu. Voilà, je n'aurais pas dû peut-être ouvrir ce débat, je referme la parenthèse.

Délibération suivante.

M. Franck RAYNAL : Délibération n° 90 concernant l'approbation du bilan de la concertation sur le secteur de Chappement à Pessac, rapportée par **Monsieur DUCHÈNE**.

M. DUCHÈNE

**(n°90) PESSAC - Secteur Chappement - Approbation du bilan de la concertation -
Décision - Autorisation**

M. Michel DUCHÈNE présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : **Madame BLEIN**.

Mme Odile BLEIN : Oui, **Monsieur le Président**, chers collègues, l'évolution du projet urbain de Pessac qui nous est présenté dans cette délibération, et qui prévoit de passer de 700 logements à 300, pour ne parler que du logement, nous amène à faire un certain nombre de remarques. Nous nous inquiétons de ce qui semble être une marche arrière, reprise ici ou là chez un certain nombre de maires de la Métropole. Serait-ce un effet des prochaines échéances municipales ? Écouter et entendre les habitants fait partie du devoir des élus. Encore faut-il entendre aussi ceux qui, malheureusement, ne parlent pas ou alors moins fort, ceux qui n'ont rien à défendre, sinon d'avoir accès à un logement qu'ils n'ont pas et qu'ils espèrent. Nous savons bien tous que ceux-là sont nombreux sur la Métropole et que la marche arrière dont je parle ne va pas, pour eux, dans le bon sens. Oui, nous continuons de défendre la densité de la ville, seul moyen de lutter contre l'étalement urbain, source de trop de nuisances environnementales et sociales, seul moyen de faire avancer le logement pour tous. Il est bien sûr légitime pour tout un chacun de vouloir vivre dans un cadre paisible et bien équipé. Nous sommes persuadés que densité peut rimer avec qualité, aussi bien dans la conception des quartiers et de leurs équipements que dans le détail de la conception des logements.

Plus largement, cette question pose aussi celle d'un autre aménagement du territoire. Les métropoles continuent de grossir quand les zones rurales se désertifient toujours plus. Est-ce inéluctable ? Nous ne le pensons pas. En tous les cas, les habitants semblent souhaiter le contraire. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : **Le Maire de Pessac**, souhaite dire quelque chose ?

M. Franck RAYNAL : Oui je voudrais revenir sur tout ce qu'il y a derrière l'ensemble de ces remarques. Première chose, **Madame BLEIN**, il n'y a pas de marche arrière me concernant puisque la concertation a commencé en 2015. J'ai été élu en 2014.

Je voudrais évoquer sur ce projet et donner quelques éléments sur ce qui en constitue l'essence, en tout cas pour Pessac. Ce projet, tout d'abord, date de 13 ans. Il a débuté alors qu'Alain ROUSSET était Président de cette assemblée, et qu'il avait fait voter la création d'une zone de projet et la suppression des espaces boisés classés de cette zone, lors du passage du POS (plan d'occupation des sols) au premier PLU (plan local d'urbanisme). En 2014, soit 9 ans plus tard, le projet de construction sur cette zone était à peine bouclé par mes prédécesseurs, et j'avais le devoir de gérer cet héritage. Il n'était pas le moins lourd des legs qui m'avaient été laissés. Nous nous en sommes aperçus très rapidement lorsque nous avons débuté la concertation préalable à la création d'une éventuelle ZAC (zone d'aménagement concerté). D'ailleurs, cela pose la question de la durée du travail préliminaire, près de 10 ans et de la totale ignorance citoyenne pendant toute cette durée, sur l'instruction d'un projet de cette nature et de cette ampleur. Ce sont ainsi 500 pétitionnaires qui se sont manifestés d'un coup, et ce sont 600 personnes qui sont venues à notre rencontre lors de la réunion publique qui a suivi, témoignant de l'émotion – je parle de 2015 - et de l'incompréhension face à une telle densité sur des espaces vierges aujourd'hui loin des communautés métropolitaines, et dans un secteur où la circulation est déjà difficile matin et soir. Non content d'accentuer cet étalement urbain que tous pourtant désignaient la main sur le cœur, c'est-à-dire qu'il ne fallait pas que l'on désertifie les zones rurales, ce projet promettait de dégrader profondément les conditions de vie et de circulation de toute la zone. Je n'ai pas eu besoin de réfléchir longuement pour partager l'évidence de cette position, et c'est avec le plein et entier concours des services métropolitains et municipaux en charge de l'aménagement et de l'urbanisme que nous avons réécrit complètement ce projet avec les habitants et ce dans une procédure de co-construction que je juge exemplaire. Quand je dis « je », je ne suis pas le seul à partager cet avis puisque Madame TOURNEPICHE qui est une collègue sur ces bancs a souligné, lors de la commission urbanisme du 13 septembre, la qualité de la concertation qui a été conduite. Ce qui, soit dit en passant, tranche avec les propos totalement déconnectés entendus en Conseil municipal lundi dernier. Je cite : « À Pessac, ce serait *open bar* pour les promoteurs ». Si c'est un *open bar*, il n'apportera pas l'ivresse à Pessac Chappement puisque l'on passe de 785 logements, projetés initialement par l'ancienne municipalité, à 300 au terme de cette concertation exemplaire. Exemplaire, elle l'a été parce qu'elle a été fondée sur la confiance, l'écoute et la considération de toutes les parties. D'abord des riverains, des habitants, et des syndicats de quartiers qui connaissent et aiment le territoire, ses contraintes et ses atouts. Ensuite, les services qui ont une incomparable expertise pour associer constructions et aménagements publics et mesurer justement ce que les premiers nécessitent en termes d'aménagement public. Et enfin, des élus qui ont la charge de mesurer ce qui sera l'intérêt général. L'alchimie a fonctionné et vous avez dans cette délibération la méthode, et le journal des épisodes qui ont mené à ce qui est apparu à tous comme raisonnable et souhaitable en tenant compte de la carte et du territoire, des hommes et de la nature.

Cette situation illustre parfaitement ma conviction en matière d'urbanisme. J'ai parlé il y a peu du *slow building*. Pardon Monsieur le Président, je devrais dire d'urbanisation lente, progressive et modérée. De quoi s'agit-il en quelques mots ? La ville, selon moi, doit se régénérer bien sûr mais sans surchauffe, pour permettre l'adaptation des habitants à cette transformation de nos paysages urbains, et pour permettre l'adaptation de nos services publics aux demandes exprimées par les nouveaux habitants. Cette adaptation demande la participation des habitants à la mutation de leur cadre de vie. À Pessac, c'est ainsi que nous avons procédé dans cette situation, mais c'est ainsi que nous procédons maintenant en routine avec la participation de la Fédération des syndicats de quartiers qui siège au côté des élus dans la commission qui examine l'ensemble des projets collectifs.

À Pessac, nous faisons ainsi le choix d'une vraie qualité qui n'exclut pas d'ailleurs la construction, puisque l'on construit quand même 300 logements, mais on choisit la qualité plutôt que la pure quantité. Accueillir de nouveaux arrivants est noble, certes, mais à la

condition expresse de les accueillir dans de bonnes conditions, et sans dégrader la situation de ceux qui sont déjà là. Construire mieux, et construire lentement pour permettre à la ville et aux habitants de s'adapter, voici ce qui illustre cette concertation exemplaire sur Chappement et à Pessac en général.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Je me permets, si vous en êtes d'accord, juste un petit mot de réponse. Premièrement, dans notre approche, ce n'est pas que Pessac. Nous sentons une volonté - y compris de mon Maire qui n'est pas là, mais s'il était là, je lui dirais qu'il en fait partie - d'être à l'écoute de certains raidissements de population face au phénomène de densité, et de nous mettre, pour les années à venir, certainement - dès maintenant d'ailleurs - dans des conditions d'accueil totalement impossibles, voire déplorables de populations en recherche de logement.

Vous avez parlé, Monsieur le Maire, de surchauffe, je connais beaucoup de citoyens qui, du point de vue du logement, ne sont pas en surchauffe. Quand les hivers arrivent, c'est le drame. Donc, je dis encore une fois, ce n'est pas Pessac, c'est l'ensemble de nos communes, donc c'est notre Métropole où nous avons de grosses craintes sur le coup de frein qui est mis à la création de logements, et comme par hasard de logements sociaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUBOS.

M. Gérard DUBOS : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur le bilan de cette concertation qui a duré, en effet, 2 ans, et qui, comme l'a souligné Monsieur RAYNAL, a motivé une forte mobilisation devant le projet présenté par le Maire en poste, c'est-à-dire par Franck RAYNAL.

Par contre, je soulignerai deux points de vigilance qui nous semblent essentiels, c'est le problème de la mobilité sur un secteur déjà saturé par un important trafic de transit, et une offre alternative de transport en commun très insuffisante. Le deuxième point de vigilance, c'est l'exigence d'une grande qualité urbaine car nous sommes, sur ce secteur, sur une entrée de ville. Voilà ce qui motivera notre abstention sur ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame TOURNEPICHE.

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE : Merci Monsieur le Président. Juste un mot très rapide pour confirmer effectivement la qualité de la concertation qui s'est déroulée pendant plusieurs mois, mais pour corriger peut-être ce qui pourrait être interprété au vu de l'intervention de Monsieur le Maire de Pessac, ce n'est pas à moi qu'il faut attribuer le propos « *open bar* pour les promoteurs sur Pessac », mais à mon collègue Patrick GUILLEMOTEAU.

Cette intervention très courte me permet simplement de rappeler, bien sûr, la difficile articulation, entre le besoin de logements, on l'a déjà affirmé tout à l'heure dans un autre cadre, et les spécificités de chaque territoire et de chaque quartier comme vient de le dire Gérard DUBOS en l'occurrence sur une entrée de ville. Plus globalement, il faut bien sûr veiller à cette qualité. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET.

Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, chers collègues, je crois que l'intervention de nos amis communistes et les différents propos nous montrent que nous sommes aussi là au cœur du sujet du logement et de la difficulté que l'on va avoir. Je voulais faire une incidence.

Le secteur est proche de la gare de Gazinet et pourrait être bien sûr largement aménagé. Il est soumis à une large pression d'une ville voisine. La zone d'activité de Pot au Pin va grandir à Cestas, 50 ha. C'était dans SUD-OUEST. C'est sûr, c'est hors Métropole. OK. Très bien. Mais on a là des entreprises qui viennent s'installer, et quand on va sur Wikipédia Cestas... on voit que Cestas prend énormément d'emplois, ne s'inquiète pas des aménagements et des transports, et en revanche perd des habitants. Cela pose problème parce que Cestas est toujours entre 15 et 16 000 habitants, perd des habitants alors que cette ville pourrait très bien être à 20, 21 000, 22 000 habitants. Cela ne changerait rien à la face du monde, et ce serait des logements supplémentaires pour des gens qui travaillent sur le secteur, qui n'ont souvent pas de gros salaires, qui n'ont aucun moyen de transport, et qui, en plus, ne trouvent pas de logement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Monsieur CHAUSSET, le Maire de Cestas ne siège pas parmi nous.

M. Gérard CHAUSSET : Je sais, il ne siège pas ici, mais cela nous concerne car ce secteur est sous pression.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Chers collègues, je pense que ce débat, nous allons avoir à le poursuivre dans les mois ou les années qui viennent parce que nous sommes confrontés à une équation très difficile. Premier paramètre : nous voulons stopper l'étalement urbain parce que nous voulons préserver les espaces naturels de notre Métropole. Hier en Bureau, nous avons examiné un très intéressant rapport sur l'agriculture urbaine. Nous voyons la pression qui s'exerce sur ces espaces et nous voulons qu'ils restent naturels.

Deuxième paramètre : on a besoin de logements, et pas simplement pour accueillir les Parisiens qui viennent chez nous, contrairement à ce que j'entends dire, parce qu'il y a beaucoup d'habitants de la Métropole qui sont mal logés, qui ont besoin de logement. Donc, il faut que nous construisions.

Troisièmement, il y a un souci qui s'exprime de plus en plus dans nos communes de protection de la qualité de vie, ce qui veut dire pas trop de densification, et surtout pas dans mon jardin. Et d'autre part, de la part des Maires aussi, la conscience que des logements, c'est des équipements, c'est des écoles, c'est des gymnases, c'est des crèches et que l'on n'a pas beaucoup d'argent pour le faire. Je pose le problème. Je ne propose pas de le résoudre aujourd'hui. Enfin, nous allons avoir ce débat dans les semaines, les mois qui viennent parce que c'est un débat de fond. On va d'ailleurs l'avoir sur la délibération suivante qui concerne Bordeaux cette fois-ci.

Sur le dossier Pessac, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur DUBOS, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Madame TOURNEPICHE

Monsieur DUCHÈNE.

M. DUCHENE

(n°92) Bordeaux - Projet Jallère - Lancement de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

M. Michel DUCHÈNE présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Je salue l'esprit de synthèse de Michel DUCHÈNE.

Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, vous connaissez notre hostilité foncière, c'est le cas de le dire, à ce projet d'aménagement de la Jallère, et ce depuis le début. Depuis 2015, nous le combattons, nous continuerons à le faire, sachez-le, bien qu'il ait évolué. Je pense que notre mobilisation pour sauver les zones humides du quartier de la Jallère n'a pas été vaine, puisque je vous le rappelle, premier projet plan-guide MICHELIN, septembre 2015, c'était la destruction totale des zones humides. 13 hectares de zones humides étaient détruits. On a revu la copie, mai 2017, nouveau plan-guide MICHELIN, destruction partielle des zones humides. Petite demi-victoire. Troisième et dernier plan-guide, le plan-guide actuel, évitement total des zones humides. Je pense que nous avons contribué à sauver les zones humides de la Jallère qui, dans le projet initial, étaient détruites. On nous dit « Vous devriez être satisfaits maintenant. Ce combat-là, vous l'avez mené. Vous l'avez gagné ». Eh bien, non, le combat n'est pas terminé dans la mesure où, je l'indiquais, nous irons jusqu'au bout pour contester ce projet d'aménagement du domaine de la Jallère. Nous avons, à plusieurs reprises, Monsieur le Président, évoqué au cours de cette séance aujourd'hui les questions de densification que nous devons avoir si nous voulons éviter l'étalement urbain. Ce projet d'aménagement de la Jallère répond-il à ces objectifs de densification ? Il fait exactement l'inverse. Permettez-moi de vous dire qu'il se caractérise lui-même par une densité faible. Je donne les chiffres : 20 logements à l'hectare à rapprocher de deux quartiers qui ont été récemment aménagés à quelques encablures de la Jallère. GINKO, c'est 95 logements à l'hectare, donc là, c'est de la densification. Bassins à flot, c'est 90 logements à l'hectare. Et là, on est à 20 logements. C'est un urbanisme très peu dense, totalement contraire aux objectifs que, par ailleurs, vous vous assignez et dont on a besoin si on veut lutter efficacement contre l'étalement urbain. Monsieur MICHELIN privilégie ce qu'il appelle lui-même « un urbanisme de clairière », c'est-à-dire un urbanisme étalé, un urbanisme pavillonnaire. Si le Maire de Saint-Médard-en-Jalles était là je dirais également un « urbanisme à la Saint-Médard-en-Jalles », mais je ne le dis pas parce qu'il n'est plus là. Donc, un urbanisme, je dirais, de lointaine banlieue. Monsieur MICHELIN nous dit lui-même : « Je veux faire un quartier à l'américaine ». Quartier à l'américaine, il faut arrêter. On fait des quartiers à l'américaine,

20 ans après que les Américains ont abandonné ce type d'urbanisme. C'est un urbanisme qui est complètement daté. Je dirais aussi qu'il est en contradiction totale avec la loi, et surtout avec la future loi biodiversité. La loi actuelle biodiversité, vous le savez, c'est la loi d'août 2016 qui nous impose sur les espaces verts d'éviter principalement de les détruire, ensuite de réduire et compenser lorsque l'on aménage. Je ne suis pas persuadé que le projet actuel - c'est peut-être un débat juridique que l'on a - se soit vraiment soucié d'éviter l'aménagement sur des zones naturelles, mais aussi et surtout, Monsieur le Président, là, je vous demande de m'entendre plus particulièrement, le futur plan biodiversité qui a été présenté par le Gouvernement le 4 juillet dernier s'attaque clairement à l'artificialisation des sols en fixant comme objectif « zéro artificialisation nette des sols », c'est-à-dire que désormais, pour toute surface artificialisée, une surface équivalente devra être désartificialisée, c'est-à-dire rendue à la nature. À La Jallère, on fait l'inverse. On a des zones naturelles, qu'est-ce que l'on fait ? On les urbanise, et on les artificialise. Quand je dis que le projet me paraît complètement daté, je pense que ce n'est qu'un des aspects du projet.

Dans le cadre d'une opposition qui se veut combative sur ce projet, mais aussi constructive, ce que nous vous proposons et que je vous ai proposé lundi dernier en Conseil municipal de Bordeaux et que vous avez accepté, je vous en remercie, c'est que sur ce site de la Jallère, de 95 hectares soumis à la concertation et où Bordeaux Métropole possède 40 hectares, pratiquement la moitié de la zone, au lieu de l'urbaniser, on plante une forêt urbaine sur ce qui nous appartient. On a déjà pris des contacts. On peut avoir à peu près 1 200 arbres à l'hectare, soit 48 000 arbres, soit le doublement du nombre actuel des arbres à Bordeaux, c'est un atout de biodiversité bien sûr, mais c'est aussi un capteur de CO₂, et donc, nous considérons que cette proposition-là s'inscrit parfaitement dans l'évolution de ce que devrait être un urbanisme contemporain.

Vous avez donné votre accord, lundi dernier en Conseil municipal, pour qu'à côté du projet MICHELIN puisse être soumis à la concertation un projet alternatif, c'est-à-dire le projet de forêt urbaine présenté par les Écologistes. Je vous demande simplement aujourd'hui de reprendre cet engagement et dire que la concertation que nous allons acter dans quelques instants soumettra deux projets, j'ai envie de dire deux visions de l'urbanisme qui seront débattues et nous prenons le risque d'être mis en minorité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur ce point, soyons très clairs, Monsieur HURMIC, c'est à vous de déposer le projet. Vous avez un projet de forêt, donc si vous êtes capables de nous déposer un projet, nous l'inscrirons dans la concertation, mais ce n'est pas la Métropole qui va élaborer le projet.

M. Pierre HURMIC : D'accord, je n'ai pas les moyens de Monsieur MICHELIN.

M. le Président Alain JUPPÉ : Si vous n'avez pas les moyens, tant pis ...

M. Pierre HURMIC : Je n'ai pas les moyens de Monsieur MICHELIN. Je ne détaillerai pas les sommes qui lui ont été allouées...

M. le Président Alain JUPPÉ : Pour planter 40 000 arbres, il ne faut pas beaucoup de moyens vraisemblablement. Vous n'avez qu'à déposer votre projet, on le mettra dans la concertation. Votre combat là-dessus est un combat, comme d'habitude, totalement passionné, totalement déraisonnable, et il est très illustratif du débat que nous venons

d'avoir parce que cet espace, ce n'est pas la campagne. On est en ville. On est en plein centre-ville. Si je ne vous avais pas dans mon Conseil municipal, je me demande comment marcherait la Ville de Bordeaux.

M. Pierre HURMIC : Ne vous moquez pas, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous avons, grâce à vous, évité totalement de porter atteinte aux zones humides. Elles sont intégralement conservées et protégées.

M. Pierre HURMIC : C'est vrai.

M. le Président Alain JUPPÉ : Par ailleurs, nous avons un urbanisme allégé avec un taux de densification très inférieur à ceux que l'on trouve dans certains autres quartiers comme, par exemple, aux Bassins à flot ou à la Bastide-Niel. Ce quartier est aussi un quartier d'activité parce que l'on y travaille. Il y a déjà des entreprises qui y travaillent. On n'est pas dans la nature, je le répète. Donc, votre vision des choses est totalement passéiste et extrémiste. Je le dis comme je le pense. Donc, proposez-moi votre projet. Proposez-moi votre forêt, et puis, on la soumettra à la concertation. On verra comment les choses se passent. On n'ira pas au-delà. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Je n'interviendrai pas à proprement parler sur le contenu du dossier qui, à ce jour, ne fait pas débat dans notre groupe, qui suscite même un certain intérêt, mais à titre personnel, je dirais - et pourtant, combien de fois je suis d'accord avec mon ami Pierre HURMIC - là, j'ai l'impression que l'on a vraiment l'antithèse du débat où il faut avoir une démarche environnementale écologique qui respecte la terre et l'humain. Là, c'est la terre. L'humain, il ira où il pourra.

M. Pierre HURMIC : Cela va ensemble.

M. Max GUICHARD : Non. Pas dans vos propos.

M. Pierre HURMIC : On n'a pas besoin d'arbres ? L'humain n'a pas besoin d'arbres ?

M. Max GUICHARD : Vous n'êtes pas d'accord et je ne suis pas d'accord, et peut-être que l'on se retrouvera sur ce dossier. Il y a des années et des années qu'il y a des projets d'ailleurs extraordinaires que l'on a laissé passer, et qui auraient pu, pour la Métropole et la Ville de Bordeaux, être de grande qualité. Ceci dit, la construction de ce nouveau quartier va indéniablement provoquer un apport de population. Cette situation relance à notre sens - là, vous n'allez pas être d'accord du tout, non plus - le débat que nous avons déjà porté ici, d'un prolongement de la ligne B jusqu'au stade, cela permettrait d'une part d'assurer une desserte de qualité pour les futurs habitants, en plus de la ligne C, et d'autre part, d'améliorer substantiellement la desserte du stade et du Parc des expositions assurant ainsi un meilleur report modal.

M. le Président Alain JUPPÉ : Y a-t-il d'autres interventions ? Bien, je vous remercie. Vote contre du groupe des Verts. Y a-t-il d'autres votes contre ? Des abstentions ? Non ?

Majorité

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

C'est voté, Monsieur FELTESSE. Une fois que c'est voté, c'est voté. Vous voulez intervenir ? Vous vous réveillez un peu tard.

M. Vincent FELTESSE : Merci, je vais essayer d'être bref.

Un, je vous rejoins Monsieur le Président, comme je rejoins Max GUICHARD sur le besoin de logements que nous continuons à avoir dans notre Métropole. L'analyse que nous avons faite, il y a quelques années, c'est que chaque année, il y a entre 15 et 20 000 nouveaux habitants sur le Département, de l'extérieur, mais aussi de l'intérieur puisque nous avons une démographie dynamique, et il nous semblait plus pertinent de loger ces nouveaux habitants et habitantes à l'intérieur de la Métropole, là où il y a des équipements publics, là où il y a des transports collectifs plutôt que de favoriser l'étalement urbain qui a un coût social et écologique. Nous avons longtemps eu un consensus à l'intérieur de la Métropole sur cette question. Quand je vois les conférences de presse de rentrée des uns et des autres, je vois bien que ce consensus n'est plus là, et qu'il a volé en éclats. Il paraît important de réaligner le discours parce que tous les acteurs économiques, les promoteurs, ont besoin de savoir où on veut aller. Donc, là, moi, je vous rejoins là-dessus.

Ce sur quoi j'ai un bémol, notamment sur des opérations comme la Jallère c'est que, je pense que le temps des grandes opérations est passé. Il y a quelques années, quand nous avons fait le concours 50 000 logements autour du transport collectif, il y avait deux équipes totalement opposées : l'équipe de Rem KOOLHAAS qui nous disait, de manière même pas provocatrice, « Construisez 50 000 logements dans ce quartier, faites une nouvelle ville », et une autre équipe, Lacaton & VASSAL, qui disait : « Pas plus que des petites constructions de 50, 100 logements ». Je pense qu'aujourd'hui nous pouvons trouver un nouvel équilibre et qu'il ne faut pas se tromper de diagnostic. Je pense que, dans les problèmes que nous avons avec la population, il y a bien sûr les constructions, mais il y a aussi la saturation de l'espace public, notamment à Bordeaux, saturation dans le tramway, saturation sur les grandes places, saturation la nuit, et que cette espèce d'évolution forte et radicale du discours des maires, que j'entends bien à 18 mois des élections municipales, n'est pas totalement anecdotique. Je pense qu'il ne faut pas se tromper de diagnostic. Voilà les quelques mots que je souhaitais dire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne vois pas de réelles divergences entre nous sur ce point, y compris sur votre deuxième développement puisque, précisément, l'urbanisme appliqué à la Jallère est plutôt d'une volumétrie limitée, plutôt des maisons, des maisons de ville, et donc il ne s'agit pas de faire une grosse opération de tours ou de logements avec une densification massive. On essaie d'évoluer dans cette perspective. Et il n'y a pas 36 solutions. Ce n'est pas dans le diffus et ce n'est pas dans le Bordeaux historique que l'on va trouver les marges de manœuvre nécessaires. Nous l'avons dit, les uns et les autres, pas simplement pour les nouveaux arrivants, mais surtout pour les gens qui sont là. Donc, il faut bien continuer à agir dans nos grandes opérations d'aménagement. GINKO

s'achève. Bassins à flot a été réalisé à une vitesse exceptionnelle, et je trouve que c'est une belle réussite urbanistique. Brazza décolle et nous allons pousser les choses. Bastide-Niel est également en voie de décollage, et puis, on commence les ZAC Garonne-Eiffel et Saint-Jean Belcier. Par ailleurs, l'opération 50 000 logements se développe aussi, et nous avons aujourd'hui 10 000 logements qui sont programmés comme, par exemple l'opération de La Buttinière à Lormont. Il y a une cohérence dans tout cela. Il faut toujours innover, mais un des travers, c'est de remettre en cause tout ce que l'on a engagé au cours des quatre ou cinq dernières années pour repartir à zéro. Nous n'allons pas repartir à zéro. Toutes ces opérations sont sur les rails. Il ne s'agit pas de surdensifier, les Maires ont un rôle à jouer dans les choix qu'ils peuvent faire, mais il faut aussi que la Métropole satisfasse des besoins qui sont incontournables. On peut effectivement se fixer comme objectif d'étendre le périmètre de la Métropole. Vous parliez de Cestas, pourquoi pas ? J'ai cru comprendre que le Maire de Cestas n'était pas candidat. Cela ne peut se passer qu'avec un accord mutuel.

Je voudrais quand même souligner aussi, et je ne crois pas me tromper, que la croissance démographique hors Métropole dans le Département de la Gironde est plus forte que dans la Métropole. Le même problème se pose à l'extérieur, et il est faux de dire que la Métropole siphonne la totalité du développement du territoire. Ce n'est pas vrai. Il irrigue, le territoire. Ce n'est pas vrai dans toutes les régions, ni dans les départements, mais c'est vrai chez nous.

Alain ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Je vois qu'un débat s'instaure, mais on ne va pas aujourd'hui le terminer. Je souhaiterais, à ce moment-là, qu'il y ait un jour un débat sur cette question du modèle urbain parce que chacun aujourd'hui apporte sa pièce, si vous me permettez l'expression. D'autres aussi ont des observations, et je ne peux pas, en tout cas, accepter, l'idée que certains maires aujourd'hui refusent la densification pour un motif électoral. Nous n'en sommes pas à ces considérations-là. Nous n'en sommes pas là, et je pense que l'on a une vision un peu plus d'intérêt général. La vision, c'est de savoir aussi quel est le service que l'on doit apporter à nos habitants d'aujourd'hui et de demain. C'est un débat que je souhaiterais que nous puissions ouvrir ici, à la Métropole.

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous l'aurons.

Sur la délibération 92, on a déjà voté. Le groupe Verts a voté contre. Il n'y a pas eu d'abstentions. La délibération est adoptée.

On passe au dossier suivant.

M. Franck RAYNAL : Madame TERRAZA, délibération n°95.

Mme TERRAZA

(n°95) Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos avec ou sans assistance électrique, de tricycles pour adulte avec ou sans assistance électrique ou de kits d'électrification pour vélo standard - particuliers - Décision - Autorisation

Mme Brigitte TERRAZA présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, pour nous féliciter évidemment de la reprise de l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique sachant que la progression de vente de vélos, en général, augmente, mais encore plus les vélos électriques. C'est vraiment les vélos électriques qui boostent les ventes de vélos en France et sur l'agglomération. Et on voudrait faire deux propositions pour compléter ce dispositif et le Plan vélo qui existe et qui est une réussite. On peut toujours l'améliorer suite d'ailleurs au déplacement qu'il y a eu à Copenhague.

La première, c'est la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de Bordeaux Métropole. Moi, en tant que Maire, je l'ai mise en place pour la Ville de Bègles. Cela marche bien. Je sais que le Maire de Pessac l'a mise en place au dernier Conseil. Je pense que ce serait vraiment un plus. C'est aider les agents qui se déplacent à vélo pour leur domicile-travail, pour 200 euros maximum par an, et sur la base de 0,25 euro du kilomètre. Donc, c'est vraiment un plus, et cela aide les agents à passer le cap, et à venir travailler à vélo.

La deuxième proposition puisqu'un certain nombre d'entre nous sont allés à Copenhague et que nous avons vu les vélo-routes danoises, c'est celle d'une étude, une de plus, mais qui pourrait être assez rapidement mise en place, d'une vélo-route circulaire sur les boulevards, c'est-à-dire un couloir bus sur l'ensemble des boulevards de Bordeaux Métropole, comme c'est le cas actuellement entre les villes de Bordeaux et de Bègles... où, il y a un couloir bus de chaque côté, en continu. Donc, on est passé de 2 x 2 voies à 2 x 1 voie plus 2 couloirs bus, cela marche bien. Les vélos sont en sécurité, en cohabitation avec les bus sur l'ensemble du linéaire entre la Ville de Bordeaux et la Ville de Bègles, entre la Garonne et la Barrière de Toulouse. Il y a eu une étude de l'A'Urba (Agence d'urbanisme Aquitaine) qui proposait des aménagements similaires. On pourrait faire une étude et là, on aurait une belle vélo-route circulaire qui aiderait de manière très forte les cyclistes. Donc, vous avez vu, Monsieur le Président, l'intérêt d'avoir des aménagements cyclables de qualité, larges et continus. On a bien vu le résultat avec d'autres Maires, comme Monsieur ANZIANI, sur Copenhague. Eh bien faisons l'étude sérieusement sur la Métropole. Par contre, il faudrait l'expliquer évidemment.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur l'incitation donnée à nos agents d'utiliser le vélo, Monsieur ARDOUIN me rappelle que nous leur prêtons pendant 2 ans des vélos électriques gratuitement. C'est mieux qu'une prime. C'est déjà très important.

Vous avez dit 2 ans ou 2 mois ?

Mme Brigitte TERRAZA : Le prêt d'un vélo à assistance électrique, c'est 2 mois.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je parle de nos agents. C'est bien 2 ans et ils peuvent l'utiliser à titre personnel.

Deuxièmement, sur la vélo-route, j'ai déjà demandé à la Direction de Monsieur FONTAINE d'engager une étude. Moi, je ferais une étude un peu plus loin que les boulevards, circulaire, traversant Bègles, par exemple, et puis ensuite les communes voisines. Je ne

suis pas sûr que de tout concentrer à nouveau sur les boulevards permette de se déplacer d'un point à l'autre de l'agglomération extra-boulevards. On va étudier les choses. Ce n'est pas facile parce que si l'on veut faire des pistes à la Copenhague, à la danoise, c'est 5 mètres de large. On va y travailler.

Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Il y a une commune qui m'est chère, je ne la citerai pas, qui pratique les budgets participatifs. Et sur l'exercice budgétaire 2017, l'un des projets retenus par un comité paritaire a été l'achat de vélos électriques par cette commune qui m'est chère et qui sont mis à disposition gratuitement de ses habitants.

M. le Président Alain JUPPÉ : Parfait. Chère dans tous les sens du terme. Très bien.

Sur la délibération de Madame TERRAZA, Monsieur JAY, vous votez contre ? Oui. Y a-t-il d'autres votes contre ? Pas d'abstentions ? Merci.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Il nous reste 2 délibérations, et j'ai un quart d'heure.

M. Franck RAYNAL : Monsieur TOUZEAU, délibération sur la participation financière de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une convention de groupement pour la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage.

M. TOUZEAU

(n°103) Aires de grands passages - Année 2018 - Participation financière de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une convention de groupement pour la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage - Décision - Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Un jour ou l'autre, le Préfet nous refusera le concours de la force publique pour faire évacuer certaines occupations non souhaitables au motif que nous ne sommes pas en conformité avec le schéma départemental des aires de grand passage. J'avais écrit à son prédécesseur, il y a déjà plusieurs mois, en lui faisant trois propositions. Et j'ai demandé à Monsieur LALLEMENT de me répondre. Pour l'instant, je n'ai pas de réponse.

Sur la coordination, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Nous allons proposer une aire de grand passage à Pessac, c'est une proposition...

M. Franck RAYNAL : Vous ne croyez pas si bien dire, Monsieur le Président. D'abord sur la question de l'indisponibilité des aires de grand passage, certaines communes sont plus

durement touchées par cette absence que d'autres, et quand je vois le site universitaire qui est systématiquement envahi tous les étés de manière de plus en plus dure et de plus en plus longue, je ne peux que m'étonner, effectivement, que l'on ne puisse pas aller plus vite. Et c'est vrai que le journal s'est fait l'écho, aujourd'hui ou hier, de l'occupation sur la commune de Michel LABARDIN, sur Gradignan. J'ai lu malheureusement que Patrick PUJOL a essuyé un refus de la part de la Justice par rapport à une évacuation, d'une invasion sur un terrain de sport. Tout cela est de plus en plus mal vécu et insupportable aux habitants. Nous sommes obligés sur Pessac, nous, de faire quasiment des fortifications, je dirais presque des douves autour de certains lieux pour éviter d'être envahis. Et ils nous envahissent quand même évidemment parce qu'ils trouvent toujours quelque part où passer. L'argument qu'ils utilisent, même si Pessac n'est pas candidate pour une aire de grand passage, c'est notamment, parce que nous sommes à proximité d'un site hospitalier, qu'ils ont des membres de leur famille qui est toujours très grande, hospitalisés. Il se trouve que, peut-être que le Préfet ne va pas très vite, mais moi, je souhaiterais que la Métropole aille un tout petit peu plus vite sur la réalisation de l'aire qui doit être sur Pessac, je parle de l'aire d'accueil des familles de patients hospitalisés, sur un terrain qui a été préempté par mes soins en 2014. Nous sommes en 2018, nous sommes encore en train de discuter parce qu'il y a une maison sur ce bâtiment, et cette maison a été squattée. On va arriver à la trêve hivernale, le juge ne va pas procéder ou faire procéder à l'expulsion, en tout cas décider l'expulsion parce que la Métropole n'a pas encore racheté ce terrain pour en faire l'aire de passage dont j'ai parlé, et donc cela peut durer encore très, très longtemps. Je pense qu'il serait bon que nous accélérions sans doute nos propositions sur la troisième aire de grand passage, mais que nous puissions aussi saisir ce qui, aujourd'hui, est disponible.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, j'en prends bonne note, et on va regarder ce que l'on peut faire, mais le problème, c'est l'aire de grand passage. Et là, la Métropole est totalement dépendante des communes. Je ne peux pas imposer à une commune d'accueillir une aire. Donc, il va falloir qu'un jour ou l'autre, on se mette face à nos responsabilités. Je commence à en avoir assez d'entendre dire : « Il faudrait, il faudrait, il faudrait ». Cela ne bouge pas. Personne ne fait quoi que ce soit. Un jour, un Maire vient me dire : « Moi, j'ai une aire », très bien, « Je suis d'accord ». Le lendemain, il saisit son Conseil municipal qui vote contre. J'ai compris la manœuvre. Il va falloir sortir de cette hypocrisie générale et trouver un système où je demanderai au Préfet de prendre une décision et de nous l'imposer, si cela continue. J'en ai une à Bordeaux. Je ne vais pas en faire une autre sur la Place des Quinconces.

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, je vois que cela vous séduit, mais enfin pas moi.

M. Jean TOUZEAU : Je voudrais ajouter, et cela va être retravaillé bien sûr sur l'aire de Pessac, que ce n'est pas une aire de grand passage. Là, nous discutons des aires de grand passage, et notre collègue de Carbon-Blanc me signalait que le Préfet, sur les décisions d'intervention des forces de Police, met en avant le fait que nous ne sommes pas en conformité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. On va essayer de faire avancer. Et sur les aires de petit passage ou sur les petites aires de passage, il faut que nous regardions également. Je crois qu'il y a des blocages fonciers qui sont difficiles à lever.

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH ?

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, je voulais intervenir sur l'aire de grand passage, sur la troisième qui bloque sur notre agglomération. Tout a été à peu près dit. Peut-être que vous pourriez, si je peux me permettre, organiser une visite des trois sites retenus par nos soins avec Monsieur le Préfet. Peut-être que cela permettrait de débloquer la situation qui est quand même très compliquée parce que la Ville de Bègles aussi a de nombreux campements de gens de voyage.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Je vais demander aux Maires concernés de nous accueillir.

Pas d'oppositions à cette délibération ? Pas d'abstentions non plus ?

Unanimité

Monsieur TOUZEAU, il nous reste un dossier.

M. TOUZEAU

(n°104) Dispositif de médiation à destination des populations roms
Financement par de Bordeaux Métropole du poste de médiateur rattaché au
Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Métropole Médiation - Décision -
Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Cela fait un an que l'on a décidé de mettre en place ces ETI (Espaces temporaires d'insertion). Il faut passer à l'acte, sinon on ne va pas y arriver. Les maires sont d'accord, il faut nous dire ce qui bloque, que l'on puisse lever les blocages. On va faire l'économie d'un débat pour les roms et contre les roms. Monsieur JAY est contre. Madame CASSOU-SCHOTTE est pour. Voilà, j'ai résumé les prises de position.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Vous avez bien résumé effectivement l'objet de mon intervention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous voulez néanmoins la parole ?

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, je voulais simplement dire et confirmer ce qui vient d'être dit : il est urgent d'agir. C'est vrai que ce GIP médiation, je peux en témoigner, fait un remarquable travail. Je voudrais quand même vous alerter sur le fait qu'ils sont peu nombreux, ils seront encore moins nombreux au vu de la nécessité d'accueillir et d'accompagner ce public. Ils sont absolument nécessaires pour nos services, pour les CCAS (centre communal d'action sociale) pour tous les services des villes qui travaillent, qui sont contraints d'être dans l'accompagnement auprès de cette population. Mais à quand les ETI ? Effectivement, ma question, c'est cela, c'est « Quand allons-nous agir ? ». Je sais qu'un poste a été créé, c'est déjà une bonne chose. Maintenant qu'il y a ce poste, il faut des espaces.

M. le Président Alain JUPPÉ : Cette médiation est absolument essentielle et les personnes qui la réalisent méritent tout à fait d'être soutenues. Je ne vais pas ouvrir un autre débat. Ce n'est pas exactement le débat sur les roms, mais je voudrais évoquer quand même la question des squats qui reste tout à fait prégnante dans notre agglomération. Plusieurs centaines de personnes, des évacuations qui se traduisent par l'ouverture de nouveaux squats. Nous avons décidé avec Éric ARDOUIN de créer, dans l'administration, une petite cellule dédiée parce qu'il faut anticiper les évacuations. Ce n'est pas le lendemain de l'évacuation qu'il faut se préoccuper de savoir où vont les gens. Il faut anticiper chaque fois que c'est possible. Or, cela met en cause plusieurs services de la Métropole, le foncier, le logement, peut-être d'autres, le service juridique. Pour l'instant, cette coordination n'est pas parfaitement assurée. Donc, on va essayer de l'améliorer.

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH ?

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : La Ville de Bègles est évidemment très volontaire sur la mise en place d'un ETI sur son territoire. J'ai rencontré récemment le diaconat de Bordeaux qui propose une solution très originale avec une réutilisation de camions frigorifiques de grand gabarit qui permettrait d'avoir 24 logements de très grande qualité, très bien isolés, qui peuvent être déposés en 3 jours. Mise en place 3 jours. Dépose et déplacement en 3 jours. En une semaine, on peut les faire bouger, donc je pense que c'est vraiment un chemin qu'il faut poursuivre, peut-être un partenariat à monter avec l'UGPA (Unité de Géroto-Psychiatrie Ambulatoire) de Bordeaux.

Je salue le grand travail professionnel du GIP de Bordeaux Métropole médiation qui fait un travail de terrain au plus près sur les squats principalement de roms d'origine bulgare et roumaine.

Sur les 31 sites que suit le GIP Bordeaux Métropole médiation, 21 appartiennent à Bordeaux Métropole. Donc, là, cela pose une petite question de peut-être s'améliorer encore en termes d'usage et de ré-usage des sites vides et des maisons de Bordeaux Métropole pour éviter les squats.

M. le Président Alain JUPPÉ : Cette proposition du diaconat est intéressante. On va l'examiner.

Monsieur JAY, vous êtes contre, mais dites-le nous rapidement.

M. François JAY : Oui, très vite, Monsieur le Président, mes chers collègues. C'est bien de s'occuper effectivement de dialoguer avec ces populations que nous respectons. Mais je voulais vous poser la question, « *Quid* des gens qui sont victimes des squats ? Est-ce que nous nous occupons d'eux ? Est-ce que nous les soutenons ? Est-ce que nous avons des choses à leur apporter ? ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur JAY, si nous nous préoccuons des personnes qui sont dans les squats pour qu'elles ne se retrouvent pas dans la rue, c'est pour protéger celles qui sont autour des squats. C'est très exactement le but de notre politique. Sans cela, il n'y a qu'à laisser faire. Nous nous préoccuons aussi des personnes qui subissent les contre-coups des squats, et la meilleure façon de s'en préoccuper, c'est de faire en sorte que toutes les personnes qui squattent et qui peuvent être accueillies le soient, de façon à ce que l'on ne les retrouve pas le lendemain sur un autre squat quelques centaines de mètres plus loin. Voilà un peu la cohérence de notre démarche.

Vous votez contre cette délibération ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ : On n'a pas tout à fait fini parce que nous avons adopté, hier en Bureau, une motion relative au 11^e programme et au financement des Agences de l'eau, et je voudrais demander à Madame Anne-Lise JACQUET qui est à l'origine de cette motion de nous la présenter succinctement.

Mme JACQUET

(n°120) Motion relative au 11ème programme et au financement des agences de l'eau

Mme Anne-Lise JACQUET : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Le 11^e programme, c'est le budget des Agences de l'eau 2019-2024. Le Gouvernement a décidé de nous faire les poches, mais c'est même un hold-up parce qu'il avait été décidé à hauteur de 200 millions d'euros, sauf que la lettre de cadrage de Monsieur HULOT, alors Ministre, l'a porté à 500 millions d'euros. Cette ponction va avoir un fort impact sur les investissements concernant le petit cycle de l'eau, notamment l'assainissement, l'assainissement collectif et non collectif. Les Agences de l'eau sont en difficulté, mais au niveau des investissements sur le petit cycle de l'eau, nous risquons à terme de l'être aussi. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je crois que la motion dit tout ce qu'il y a à dire sur la ponction sur les budgets des Agences de l'eau qui sont alimentés par des redevances payées par les usagers. Donc, ce n'est pas de l'argent de l'État. Cette ponction, aujourd'hui, fragilise considérablement ces agences qui nous sont extrêmement utiles pour financer un certain nombre de projets. Donc, nous demandons au Gouvernement de revoir sa position afin que ces agences conservent les moyens de maintenir une réelle ambition pour la gestion du grand et du petit cycles de l'eau. C'est une motion, mais je pense que beaucoup de collectivités concernées sur l'ensemble du territoire national partageront ce point de vue. Tout le monde est d'accord ?

Unanimité

Merci. Bon après-midi à tous.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 04

Le Secrétaire de séance

M. Franck RAYNAL